

L'évolution des prix alimentaires : une menace pour le « pacte alimentation » ?

Charlie Brocard, Louis-Georges Soler, Mathieu Saujot (Idri)

La crise de la Covid-19 (2019-2022), suivie de la guerre en Ukraine (depuis 2022), a provoqué une forte hausse des prix alimentaires, plaçant le coût de l'alimentation au centre du débat public. Recours accru à l'aide alimentaire, insécurité alimentaire croissante et ajustements subis des pratiques de consommation sont les témoins de l'impact de ces crises sur les ménages.

Si le ralentissement de l'inflation a récemment allégé cette pression, les prix n'ont pas retrouvé leurs niveaux d'avant crise(s). En outre, d'autres menaces se profilent pour le budget alimentaire : tensions géopolitiques, réchauffement climatique, événements extrêmes ou effondrement de la biodiversité. Tous ces facteurs, en perturbant la production agricole et la chaîne alimentaire, pourraient accentuer l'instabilité et la hausse des prix à moyen et long terme. L'enjeu est donc à la fois économique, mais aussi social et politique : le « pacte alimentation », fondé sur la promesse de l'accès de tous à une alimentation conforme aux préférences, pourra-t-il encore tenir ?

Cette *Étude* examine dans un premier temps les principaux facteurs ayant façonné les dépenses alimentaires au fil des décennies. Puis elle analyse les effets de l'inflation 2022-2024, révélateurs des conséquences d'une alimentation plus chère, et identifie des menaces croissantes sur les prix agricoles et alimentaires, qui pourraient mener à une répétition et une extension des crises à l'avenir. Enfin, elle appelle à ouvrir le débat relatif aux modalités d'une intervention publique sur la demande qui viserait à limiter la probabilité et la magnitude des crises alimentaires à venir.

MESSAGES CLÉS

Le « pacte alimentation » repose sur la promesse d'un accès généralisé à une alimentation sûre, abordable et conforme aux préférences des ménages. Il est aujourd'hui mis en tension par plusieurs phénomènes : a) une dualisation croissante de l'alimentation entre un segment haut de gamme faisant place aux engagements santé et environnement, et un segment conventionnel abordable avec peu de valeur ajoutée, b) une hausse des situations de privation et d'insécurité alimentaire, et c) une prise en tenaille croissante du budget dédié.

La première dimension de cette prise en tenaille renvoie à la « secondarisation » de l'alimentation. La hausse des dépenses contraintes (e.g. logement) accroît la pression sur les budgets alimentaires, alors que les ménages ne souhaitent ni ne peuvent dédier plus de temps à cette activité. Ainsi, face à des hausses de prix, on ne peut compter ni sur un retour à la cuisine, ni sur une hausse du consentement à dépenser plus pour l'alimentation.

La seconde dimension concerne les prix de l'alimentation. Les études pointent une série de facteurs (e.g. changement climatique, aléas sanitaires, prix de l'énergie) qui alimenteront la hausse des prix tendancielle, ainsi que des chocs probablement plus fréquents et plus forts. Les facteurs jouant à la baisse sont incertains et probablement insuffisants pour compenser ces hausses : la pression devrait donc s'accroître.

Pour faire face à cet effet ciseau sur le budget alimentaire des ménages et anticiper les conséquences de potentielles crises sociales et politiques, une politique de la demande doit être développée en a) accompagnant les changements de régime alimentaire et en b) soutenant les catégories de la population les plus exposées.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'alimentation constitue, historiquement, une dimension importante du contrat social implicite passé entre l'État et les citoyens autour d'une promesse centrale : celle de garantir un accès généralisé à une alimentation sûre, abordable et globalement conforme à leurs préférences. Sur une longue période, cette promesse semble avoir été tenue. Pourtant, d'importantes fragilités dans le « pacte alimentation » ont été mises en évidence par la crise de la covid-19 puis celle de l'inflation entre 2022 et 2024. Dans cette *Étude*, nous nous intéressons aux ménages (leurs revenus et dépenses), aux pratiques alimentaires (les achats et les régimes) et au système de production alimentaire (les prix et leurs déterminants) afin d'éclairer la question suivante : dans un scénario tendanciel, qu'adviendra-t-il des budgets et des aspirations alimentaires des Français ? La promesse d'un accès généralisé à une alimentation sûre et abordable est-elle tenable ?

Pour ce faire, nous procédons en trois étapes. Tout d'abord, nous proposons une analyse des dynamiques historiques ayant mené à une réduction de la part de l'alimentation dans le budget des ménages depuis 1960. Ensuite, nous tirons les leçons de la période inflationniste récente. Enfin, nous identifions les facteurs de tension principaux qui pourraient jouer un rôle à la hausse sur les prix alimentaires à l'avenir. Nous concluons sur les perspectives politiques ouvertes par ce travail pour anticiper et gérer de nouvelles crises alimentaires.

La « secondarisation » de l'alimentation par rapport aux autres postes de dépenses des ménages : un phénomène en partie subi, en partie choisi

L'*Étude* met en lumière un premier constat : sur la période 1960-2022, la part du budget des ménages dédiée à l'alimentation a fortement décliné en passant d'un quart des dépenses dans les années 1960 à 13,7 % en 2008.

Cette évolution résulte en premier lieu de la croissance des revenus, qui a bénéficié à de nouveaux postes de dépenses comme le logement, le transport, les loisirs ou l'épargne. On peut ici pointer l'évolution des préférences des ménages : à mesure que le revenu augmente, l'alimentation devient un poste de dépense de plus en plus secondaire. En outre, les volumes consommés sont restés relativement stables sur la période et les prix ont globalement suivi le rythme de l'inflation générale. C'est ce qui explique pourquoi la part dédiée à l'alimentation tend à ré-augmenter légèrement depuis 2008 : la progression des revenus s'est ralentie quand les prix alimentaires ont eu tendance à augmenter plus rapidement qu'auparavant. Dans un effet ciseau, le pouvoir d'achat des citoyens s'est contracté.

Cette panne du pouvoir d'achat a d'autant plus d'effet sur la consommation alimentaire que leur budget est rendu de plus en plus rigide par l'augmentation du poids des dépenses contraintes comme le logement ou le transport. Ainsi, en cas d'inflation sur les produits alimentaires, une partie des ménages sont de plus en plus démunis car leurs marges de manœuvre se sont largement réduites. Pour certains d'entre eux, une hausse des prix de l'essence peut ainsi entraîner une baisse des dépenses alimentaires, considérées comme un des seuls postes « flexibles ».

L'alimentation est donc aujourd'hui une pratique secondaire dans le budget et les modes de vie des ménages, en raison d'une évolution des préférences et d'un accroissement des contraintes. Dans l'hypothèse où les revenus continueront d'augmenter à un rythme faible, il est donc difficile d'imaginer que les ménages puissent dépenser plus pour l'alimentation à l'avenir. De même, en cas de surcroît de revenus, il n'est pas certain que l'alimentation soit davantage priorisée du fait de cette évolution des préférences.

Une externalisation croissante des tâches alimentaires

Une seconde dynamique centrale de l'évolution de la consommation alimentaire depuis 1960 réside dans la croissance continue de la part des dépenses allouées aux produits transformés, aux

plats préparés, à la restauration hors domicile et plus récemment, aux services de livraison de repas ou de courses en ligne. Au prisme des pratiques alimentaires, cette dynamique incarne un transfert progressif des tâches alimentaires de la sphère domestique vers la sphère marchande. Au plan des filières alimentaires, elle alimente un déplacement de la création de valeur de l'amont (production agricole) vers l'aval de la chaîne (industrie, distribution, restauration), et de la matière première (produits bruts) vers le service (marketing, transformation).

Les déterminants de cette évolution sont à la fois économiques et sociaux. D'un côté, la hausse des revenus et du niveau d'éducation, ainsi que la hausse de la participation des femmes au marché du travail, ont fait chuter le temps dédié aux repas et émerger de nouveaux besoins (pratичité, rapidité, conservation). De l'autre, le système de production alimentaire s'est adapté, ce qui a entraîné une baisse relative des prix des produits transformés par rapport aux produits bruts. Dans cette situation, « externaliser » les tâches alimentaires est une réponse rationnelle des ménages qui ne souhaitent ni ne peuvent investir plus (de temps, ou d'argent) dans leur alimentation.

Cette dynamique d'externalisation a été historiquement un moyen pour les ménages de répondre à la baisse du temps dédié à l'alimentation, mais peut constituer un facteur de rigidité à l'avenir : faire l'hypothèse d'un retour à la cuisine et aux produits bruts dans la société actuelle pour faire face à d'éventuelles hausses de prix semble un pari hasardeux.

Un « pacte alimentation » déjà fragilisé par une dualisation croissante face aux risques de l'inflation alimentaire

Le « pacte alimentation » repose sur deux piliers : la capacité matérielle des ménages à se procurer une alimentation sûre, et la perception que cette alimentation est « conforme » à leurs attentes et préférences. Or, depuis 1960, les enjeux de l'alimentation ont évolué, pour intégrer des dimensions liées à la santé, à l'environnement ou au bien-être animal.

La prise en charge de ces nouvelles attentes s'est principalement faite par une différenciation de l'offre autour du développement de nouveaux segments de marchés haut de gamme (e.g. bio) portés par une minorité de la population à haut niveau de revenu et/ou de diplôme et dont la disposition à payer est plus importante. Cette approche comporte un risque central : celui de renforcer les inégalités alimentaires en promouvant une « dualisation » de l'offre par laquelle seule une petite partie de la population a accès à une alimentation porteuse de signes de qualité et valorisée au point de vue social. Cela peut en retour alimenter un fort sentiment de relégation sociale pour une part croissante de la population insatisfaite de son alimentation.

Dans le même temps, la récente crise de l'inflation a forcé une part importante de la population, incluant de nouveaux profils, à s'ajuster en descendant en gamme, multipliant les lieux d'achats pour chasser les petits prix, mais aussi en se privant ou en recourant à l'aide alimentaire. Ces comportements illustrent combien les comportements d'achats sont contraints par la faible progression des revenus et les facteurs

de rigidité sur le budget, mettant ainsi à risque le « pacte alimentation ». Or, ces situations de crise pourraient se répéter et gagner en ampleur dans le futur, sous l'effet de facteurs de tension sur les filières alimentaires : de nombreux travaux scientifiques pointent les risques associés au changement climatique, aux prix de l'énergie, aux aléas sanitaires, ou encore les effets possibles des politiques visant un objectif – légitime – de protection des producteurs vis-à-vis d'une concurrence étrangère qui serait moins-disante. L'exemple récent le montre : ces crises pourraient concerter une part croissante de la population, et alimenter un sentiment de mécontentement social. À ce stade, et même au plus fort de la crise inflationniste, il n'y a pas eu de traduction sur le terrain politique, contrairement à la séquence de mobilisation ouverte par hausse des prix du carburant en 2019 (cf. mouvement des Gilets jaunes). Rien ne dit que ce ne sera pas le cas à l'avenir.

Pour faire tenir le « pacte alimentation », le besoin d'une politique de la demande capable d'agir sur les pratiques alimentaires

La puissance publique ne dispose pas à date de dispositifs permettant d'accroître la capacité des ménages à faire face à d'éventuelles nouvelles hausses de prix, dans un contexte où ni le retour à la cuisine ni une hausse de la disposition à dépenser plus pour l'alimentation ne semblent des options convaincantes. Les constats portés dans cette *Étude* incitent donc à se doter d'une vision et de moyens pour faire face aux risques accrus de crises alimentaires ainsi qu'à la probabilité d'une hausse des prix à moyen et long terme.

Une première approche pourrait s'intéresser aux facteurs d'offre, et viser à assurer des prix aussi bas que possible aux consommateurs français. D'un côté, elle chercherait à maximiser la compétitivité-prix des opérateurs français pour faire baisser les prix des produits domestiques. De l'autre, elle viserait à faciliter les échanges commerciaux de manière à accroître les exportations et les importations les plus compétitives. Toutefois, on peut interroger la capacité de cette stratégie, centrée sur la baisse des coûts de production, à générer des baisses de prix suffisantes pour compenser les chocs à venir et à assurer une relative stabilité des prix alimentaires. En sus, ses implications sociales et économiques (e.g. baisse du nombre d'agriculteurs, agrandissement de la taille des exploitations, part croissante d'aliments importés dans les assiettes, etc.) font l'objet de fréquentes controverses dans le débat public.

Face à ces limites, cette *Étude* met en avant les bénéfices d'une seconde approche qui repose sur l'évolution de la demande. L'objectif d'une telle politique serait de redonner des marges de manœuvre aux ménages en renforçant la désirabilité et l'accessibilité de régimes plus végétaux, tout en réduisant la part des pertes et gaspillage. Cela repose sur la logique suivante : faire évoluer les régimes alimentaires dans la direction d'une réduction la part des produits animaux, qui pèsent lourd dans les budgets (19 % des achats à domicile, soit le premier poste de dépenses alimentaires), mais aussi des boissons sucrées ou

FIGURE. Entre tension sur les prix et facteurs de rigidité, un budget alimentaire sous pression



de l'alcool, en favorisant des régimes sains et plus flexitariens. Ceux-ci permettant en outre de mieux s'adapter, sans que les ménages aient le sentiment d'y perdre au change, aux chocs sur les prix de différentes denrées. Selon que l'évolution de leur régime procède d'une évolution des préférences, ou d'incitations fondées sur le prix, et selon les volumes additionnels de fruits, légumes et légumineuses consommés, un tel scénario pourrait donner davantage de flexibilité sur les budgets. En outre, il apporterait des co-bénéfices importants en matière environnementale et de santé publique. Pour le mettre en œuvre, il s'agit de faciliter les changements de régimes alimentaires pour la population à travers l'amélioration des environnements alimentaires des ménages par une série de politiques publiques, comme nous l'avons montré dans le scénario TRAMe2035. Cela suppose

une action publique volontariste, en mesure notamment de donner un cadre et d'accompagner les acteurs de la grande distribution et de l'industrie agroalimentaire.

Enfin, il s'agit de prendre en charge les risques de rupture du « pacte alimentation » générés par la dualisation croissante du marché alimentaire d'un côté et le développement des situations d'insécurité alimentaire de l'autre. En ce sens, la puissance publique doit viser à réduire les inégalités d'accès à une alimentation saine et durable, par exemple *via* le soutien des catégories les plus défavorisées. Cela ne se limite pas au traitement des situations d'urgence, mais résonne également avec des dispositifs visant à augmenter les revenus des ménages, ou à instaurer de nouvelles formes de solidarités, telles qu'expérimentés sous diverses modalités dans les territoires.

L'évolution des prix alimentaires : une menace pour le « pacte alimentation » ?

Charlie Brocard, Louis-Georges Soler, Mathieu Saujot (Iddri)

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
INTRODUCTION : LE « PACTE ALIMENTATION », AU CŒUR DE NOTRE CONTRAT SOCIAL	9
PARTIE 1. UNE ALIMENTATION SÛRE À BUDGET MAÎTRISÉ, POUR TOUS : TROIS MÉCANISMES AU SERVICE DU « PACTE ALIMENTATION » HISTORIQUE	11
1. L'EFFET « VOLUME » : UNE CONSOMMATION ALIMENTAIRE RELATIVEMENT STABLE, MAIS UNE COMPOSITION DU PANIER TRANSFORMÉE	11
2. L'EFFET « PRIX » : LES PRIX ALIMENTAIRES PROGRESSENT AUSSI VITE QUE LES AUTRES, MAIS DEVIENNENT PLUS VOLATILS	14
3. L'EFFET « BUDGET » : UNE HAUSSE DES DÉPENSES CONTRAINTEES ET UN POUVOIR D'ACHAT EN BERNE	18
4. EFFETS « VOLUME », « PRIX » ET « BUDGET », QUELLES IMPLICATIONS POUR LE « PACTE ALIMENTATION » ?	20
PARTIE 2. LA CRISE INFLATIONNISTE DE 2022-2024 : QUELLES CONSEQUENCES POUR LES PRIX, LES ACHATS ET LES PRATIQUES ?	22
1. UNE FORTE HAUSSE DES PRIX ALIMENTAIRES À PARTIR DE 2022, SURVENUE DANS UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE TENDU	22
2. CONSÉQUENCE : UNE HAUSSE DES PRIVATIONS ALIMENTAIRES CHEZ UNE PART IMPORTANTE DE LA POPULATION	23
3. ENSEIGNEMENTS : LES MÉNAGES ONT DE PLUS EN PLUS DE MAL À FAIRE FACE AUX HAUSSES DE PRIX SUR L'ALIMENTATION	24
PARTIE 3. QUELS FACTEURS DE TENSION SUR LES PRIX ALIMENTAIRES À L'AVENIR ?	25
1. PRIX DE L'ÉNERGIE	25
2. CHANGEMENT CLIMATIQUE	27
3. CRISES SANITAIRES	29
4. RESTRICTIONS DES ÉCHANGES COMMERCIAUX	29
5. LIMITES ET DISCUSSION	30
CONCLUSION	32
RÉFÉRENCES	33

INTRODUCTION : LE « PACTE ALIMENTATION », AU CŒUR DE NOTRE CONTRAT SOCIAL

1. Une entrée par le contrat social

Au cœur du contrat social moderne, progressivement mis en place en France au cours des XIX et XXe siècles, reposent plusieurs récits, qui orientent les aspirations, les attentes et les pratiques des individus au quotidien, tout comme leur rapport au collectif. Parmi ces grands récits, il en est un particulièrement central et vivace aujourd’hui : la promesse de l'accès à la consommation pour toutes et tous. Consommer est ainsi devenu l'activité sociale par excellence, qui permet à l'individu d'améliorer ses conditions de vie, d'éprouver son libre-arbitre face au marché ; de contribuer au bien commun par une consommation éthique ou encore d'affirmer un certain statut social. La consommation se fait tour à tour devoir (social et économique), droit¹, mais aussi promesse : celle d'appartenir à la société et de s'y éléver socialement par la consommation (Iddri et Hot or Cool, 2024). Dans ce cadre, la consommation correspond à l'un des quatre pactes de notre contrat social². Une rupture dans la promesse d'accès universel à la consommation peut donc être vécue comme une rupture dans le contrat social plus général. Un exemple récent en la matière concerne les pratiques de mobilité : la hausse planifiée des prix du carburant en France (la « taxe carbone ») en 2018 peut être analysée comme une rupture du pacte travail, du fait de l'imposition par l'Etat d'une contrainte économique insupportable aux personnes devant se déplacer quotidiennement pour s'y rendre (IMT et Iddri, 2025).

2. Un « pacte alimentation » sous tension

La consommation alimentaire occupe ici une place spécifique. Si au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'objectif est bien de donner accès à une abondance de denrées alimentaires aux prix les plus bas possibles (Lang et Barling, 2013), conformément à la promesse dominante du « pacte consommation », la consommation alimentaire a été progressivement investie par d'autres promesses. On peut noter l'émergence d'un référentiel sanitaire autour de la crise de la vache folle dans les années 1990, puis la consolidation d'un référentiel nutritionnel et le développement de promesses autour d'une consommation éthique (e.g. locale, de saison, durable, équitable) à partir des années 2000. Témoin de cet élargissement du périmètre du « nécessaire » en matière

d'alimentation, l'interprétation donnée au droit à l'alimentation s'est enrichie. Selon la définition de 2014, il concerne ainsi « *le droit de toute personne, seule ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante, adéquate et culturellement acceptable, qui soit produite et consommée de façon durable, afin de préserver l'accès des générations futures à la nourriture* » (ONU, 2014)³. Il ne s'agit donc pas uniquement de donner accès à une alimentation en quantité suffisante, mais également une question « d'adéquation » entre l'alimentation souhaitée, choisie par les ménages, et ce à quoi ils ont accès. Ce point est à souligner car il permet de comprendre pourquoi les situations de privation temporaire ou d'insécurité alimentaire qualitative, si elles ne sont pas à mettre sur le même plan que la faim, peuvent nourrir des sentiments de mécontentement ou de relégation sociale, qui peuvent se traduire en crises sociales et/ou politiques. Plus récemment, le renouvellement du « pacte alimentation » s'est aussi fait par la mise en question du fonctionnement et de l'organisation du système alimentaire via les sujets de répartition des richesses, du pouvoir, et du rôle des citoyens (IPES-Food, 2023 ; Dutilleul et Bréger, 2013). À la promesse initiale d'un accès pour tous à l'alimentation (qui a été traduite par le besoin de produire plus, et pour moins cher – Lang et Barlin, 2023) se sont ainsi agrégées d'autres dimensions (sanitaire et nutritionnelle, éthique et démocratique), qui constituent aujourd’hui le « pacte alimentation ».

Toutefois, les entorses à ces différentes promesses se sont multipliées dans les années récentes. Tout d'abord, la promesse des prix bas et du libre choix pour tous a été contrariée par l'explosion des prix alimentaires entre 2021 et 2024. Celle-ci a conduit à une amplification du recours à l'aide alimentaire dans la population et à un élargissement des profils (FFBA, 2025), aggravant les situations de privation et d'insécurité alimentaire. Entre 2015 et 2022, les mesures de l'insécurité alimentaire montrent que celle-ci a plus que doublé, pour concerner une part non négligeable de la population (ANSES, 2017 ; C-Ways/Nestlé, 2022). Ensuite, sur le plan sanitaire (e.g. scandale des eaux minérales Nestlé Waters en 2025, dissimulation de données sur la toxicité de pesticides en 2023, controverse autour du glyphosate ou des ravages du chlordécone, etc.) et éthique (e.g. shrinkflation en 2024, profits des grandes entreprises et des hedge funds pendant la période inflationniste en 2023, revenus des agriculteurs 2023-2024), plusieurs épisodes ont émaillé l'actualité récente. Enfin, dans le même temps, les preuves de l'insoutenabilité environnementale de notre système alimentaire se sont accumulées (HCC, 2025), tout comme les mobilisations citoyennes mettant en critique le système alimentaire (e.g. « mégabassines » en 2023-2024, fin de l'utilisation de cages dans l'élevage en 2021, retour contesté de l'acétamipride et Loi « Duplomb » en 2025).

¹ « Le Pacte Consommation exprime l'idée que la consommation n'est pas seulement un droit, mais aussi un devoir économique (assurer la prospérité dans un modèle productiviste), un devoir social (se conformer à un niveau de vie « standard ») et une promesse (appartenir à la société et s'y éléver socialement par la consommation). » (Iddri et Hot or Cool, 2024).

² Les autres pactes sont : Démocratie, Travail, Sécurité (Iddri et Hot or Cool, 2024).

³ La définition de la FAO de 2004 était plus sibylline et centrée sur l'accès physique et économique à une nourriture suffisante : « *le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer* » (voir Action contre la Faim, 2024).

Le « pacte alimentation » est ainsi aujourd’hui traversé par des tensions croissantes. Les appels incitant à sa refondation se font entendre de la part d’acteurs aux positionnements et prismes divers⁴. Combinant différentes strates de mise en critique du modèle actuel, ces appels se matérialisent notamment par l’émergence d’initiatives locales comme celles autour de la Sécurité sociale de l’alimentation.

3. Au cœur du « pacte alimentation », interroger la promesse de « l’accès généralisé à une alimentation sûre, abordable et conforme aux préférences »

Au cœur du « pacte alimentation » réside un fonctionnement du système alimentaire pensé pour livrer des quantités de nourriture à prix compétitif, en ne se préoccupant que marginalement des coûts (sociaux, de santé, pour l’environnement) supportés par la société. Ces « coûts cachés » de notre système alimentaire sont estimés pour la France à près de 170 milliards d’euros (FAO, 2024). Si l’on choisit plutôt de comptabiliser les dépenses effectives de la puissance publique pour soutenir le système alimentaire et compenser certains de ses effets, ces coûts atteignent 67 milliards d’euros (Secours Catholique *et al.*, 2024).

La question de l’intégration de ces coûts au système alimentaire, que ce soit par le biais d’une internalisation dans les prix ou la couverture par la puissance publique, pose une question centrale : quid des dépenses alimentaires des ménages ? Un système alimentaire plus juste et vertueux nécessite-t-il une augmentation de celles-ci ? Les ménages devraient-ils davantage « prioriser » leur budget alimentation par rapport à d’autres postes de dépense ? Dans un contexte où les dépenses contraintes (de logement et de transport) augmentent, quelles sont leurs marges de manœuvre réelles pour ce faire ?

Sur ce plan le système alimentaire actuel aura en réalité rempli un de ses objectifs : parvenir à réduire la part de l’alimentation dans le budget des ménages pour libérer des ressources pour d’autres postes de consommation. Ainsi, sous l’effet des dynamiques de prix, de revenu, et de la modification du panier des Français, la part de l’alimentation est passée de 24,1 % du volume de dépense total en 1960 à 15,9 % en moyenne aujourd’hui (Larochette et Sanchez-Gonzalez, 2015 ; Insee, comptes nationaux). Mais ce qui a pu être perçu comme un progrès est aujourd’hui en question : la marginalisation de l’alimentation dans les budgets n’est-elle pas allée trop loin ? En miroir : un retour en arrière est-il réellement possible ?

Enfin, le sujet de la place de l’alimentation dans les budgets (les dépenses alimentaires) est souvent articulé à celui du prix. Le prix des denrées (ou des régimes) saines et durables est ainsi jugé excessif, tandis que celui de l’alimentation non saine et non durable serait trop attractif. Parallèlement, les stratégies des acteurs économiques comme les discours systématiques vantant des « prix bas » sont analysés comme une part essentielle du problème, faisant peser une contrainte insupportable sur les producteurs agricoles et conduisant les ménages à exiger toujours moins cher. À l’inverse, d’autres estiment que les ménages ne sont pas prêts à dépenser plus pour leur alimentation. Les prix doivent donc rester au plus bas, et les filières agricoles gagner en compétitivité. Dans les deux cas, ces positions font des hypothèses normatives au sujet de la place que *devrait* prendre l’alimentation dans le quotidien des ménages, en faisant l’économie d’une analyse de la situation actuelle.

Dans cette *Étude*, nous souhaitons ainsi approcher la question des dépenses des ménages et des prix de l’alimentation de la manière la plus descriptive possible, en se plaçant dans le cadre du système alimentaire actuel. Nous analysons ainsi les principaux mécanismes qui ont conduit à la baisse de la part de l’alimentation dans les budgets des Français. Ensuite, une fois renseignés sur l’impact des récentes et fortes hausses des prix alimentaires sur les ménages, nous identifions les principaux facteurs de tension qui pèsent à l’avenir sur la capacité du système alimentaire à garantir « une alimentation sûre à budget maîtrisé pour tous ». Nous concluons en soulignant qu’il est indispensable que la puissance publique se dote de moyens pour anticiper, prévenir et répondre aux crises alimentaires futures.

⁴ Voir par exemple la tribune des chercheurs Nicolas Bricas, Marie Walser et Damien Conaré ; l’article du chercheur Jonathan Dubrulle en 2021 ; celui du consultant indépendant Philippe Goetzmann en 2023 ; ou les travaux du collectif d’association de lutte contre la pauvreté et l’exclusion, Alerte, en 2023 et d’Action contre la Faim, en 2024. L’introduction au rapport d’orientation 2024 des Jeunes Agriculteurs postule également un essoufflement du pacte conclut entre l’État, le monde agricole et la société au début des années 1960.

PARTIE 1. UNE ALIMENTATION SÛRE À BUDGET MAÎTRISÉ, POUR TOUS : TROIS MÉCANISMES AU SERVICE DU « PACTE ALIMENTATION » HISTORIQUE

Au cœur du « pacte alimentation » réside une promesse : celle de réduire la part du budget des ménages devant être allouée à l'alimentation pour satisfaire leurs préférences. Celle-ci peut être représentée comme le produit de trois facteurs (Figure 1) :

- tout d'abord, le volume physique de dépenses alimentaires, qui est lui-même fonction des quantités achetées, et de la composition des achats alimentaires (quels produits, de quelle qualité - au sens large du terme) ;ensuite, le prix des denrées alimentaires et des services comme la restauration ;
- enfin, on divise ces dépenses par les dépenses totales de consommation (ou budget) pour obtenir la part de l'alimentation dans le budget des ménages.

S'intéresser à l'évolution de la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages demande donc de décortiquer tour à tour les logiques principales derrière chacun des termes de cette équation simple. Car s'il est vrai que la part des dépenses alimentaires s'est fortement réduite entre les années 1960 et aujourd'hui, le rôle des volumes, des prix et du budget n'est généralement pas investigué. Or il est essentiel de comprendre le sous-jacent de l'équation pour saisir les causes de la situation de tension sur l'alimentation que nous vivons aujourd'hui.

1. L'EFFET « VOLUME » : UNE CONSOMMATION ALIMENTAIRE RELATIVEMENT STABLE, MAIS UNE COMPOSITION DU PANIER TRANSFORMÉE

Depuis les années 1960, les modes de vie et de consommation en France se sont profondément transformés, à la faveur d'évolutions concernant le marché du travail, la taille et la

structure des ménages, et le vieillissement de la population. Ces dynamiques socio-démographiques ont mené à une réorganisation de la composition du panier alimentaire et des pratiques d'approvisionnement des ménages autour d'une logique commune : celle de l'externalisation des tâches alimentaires.

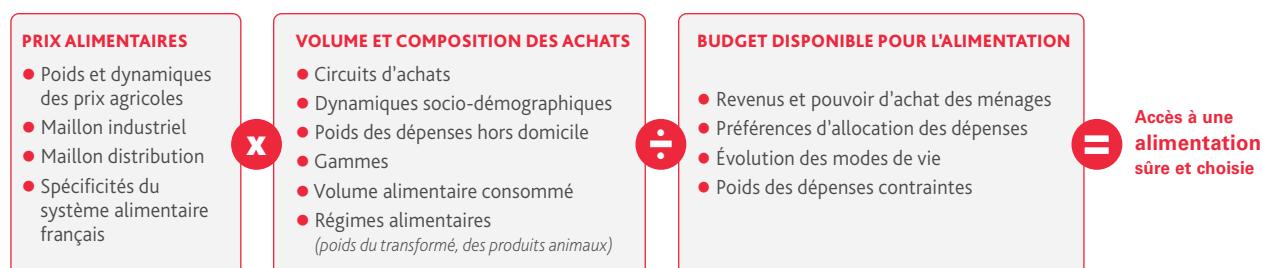
1.1. Évolution des volumes d'achats alimentaires

Sur la période 1960-2014, la consommation alimentaire par habitant a progressé en volume de l'ordre de 1,1 % par an (Larochette et Sanchez-Gonzalez, 2015), puis de 0,6 % par an entre 1990 et 2019 avant de se retourner avec la crise de l'inflation en 2022 (DG Trésor, 2024). Les volumes actuels de consommation alimentaire correspondent ainsi à ceux de 2005. En 2025, les volumes d'achats alimentaires restent stables, malgré un net ralentissement de la hausse des prix et une normalisation de la perception des prix par les ménages sur les douze derniers mois (qui se stabilisent toutefois à un niveau élevé, supérieur à la période 2017-2021) (Insee, 2025). Les volumes de consommation alimentaire semblent avoir atteint un plafond historique.

Selon la définition du « volume » donnée par l'Insee, ces évolutions intègrent deux effets. Le premier tient à une hausse effective des quantités achetées, et le deuxième à une hausse de la qualité du produit acheté, par exemple dans le cas d'une pomme achetée brute en année N puis achetée découpée ou disposant d'un label de qualité en année N+1. Dans ce cas, la statistique distingue un effet « qualité » (le produit n'est plus le même) et un effet « prix » (son prix a également évolué). L'effet « qualité » est affecté à l'évolution du volume tandis que l'effet « prix » est considéré comme une baisse/hausse du prix, que nous traitons dans la section 3.

Nous ne disposons pas des données permettant de saisir ce que représente l'effet « qualité » dans l'évolution des volumes

FIGURE 1. Les principaux mécanismes derrière le pacte « alimentation »



achetés, mais il y a fort à parier que l'effet « qualité » représente une bonne partie de la progression des « volumes » du fait d'une limite (biologique) à la hausse de la consommation, et aux évolutions importantes des régimes. Il ne s'agit donc pas majoritairement d'une hausse des quantités, mais plutôt d'un changement dans la nature des produits achetés par les ménages.

Enfin, notons que la progression des volumes d'achats alimentaires est la plus faible parmi l'ensemble des catégories de consommation observées entre 1960 et 2007. Elle est de l'ordre de 1,4 % par an et par habitant, contre une progression de 2,8 % pour le logement, 3,0 % pour le transport ou encore 4,6 % pour la communication, les loisirs et la culture (Insee, 2009).

1.2. Évolution de la composition des achats alimentaires

L'effet de composition des achats alimentaires est donc central dans l'évolution du « volume » de consommation alimentaire. Nous identifions ici trois grandes dynamiques : une évolution du poids des catégories historiques ; la consommation de produits transformés et de plats préparés ; le recours croissant à la restauration hors domicile et au e-commerce.

Une évolution du poids des catégories historiques : viande, fruits et légumes, alcool

En 1960, les ménages dépensent environ 58 % de leur budget alimentation pour la viande, les fruits et légumes, et les boissons alcoolisées. En 2014, ces postes ne représentent plus qu'environ 45 % du budget alimentaire des ménages. Sur la même période, les postes de dépense qui ont le plus augmenté sont les produits préparés, gâteaux, œufs, fromages, volailles et produits sucrés (Insee et Agreste, 2024).

On observe ainsi des substitutions de produits au sein des catégories comme entre les catégories de produit. Pour le premier, la consommation de viande s'est fortement modifiée, avec une réduction du poids de la viande de bœuf et des morceaux entiers et une forte augmentation de la consommation de volaille et de produits prêts à consommer (charcuterie, élaborés, steak haché) (Iddri et i4CE, 2025). Pour le second, on observe un report partiel des dépenses vers des dépenses d'œufs, dont les quantités achetées ont fortement augmenté sur la période récente. Plus généralement, on voit une augmentation des achats (en volume) de produits végétaux, notamment des fruits et légumes pour les catégories aisées, et de pains pour les catégories modestes, au détriment des produits carnés (Insee et Agreste, 2024).

Aliments transformés

La part des produits transformés dans les budgets (en valeur) augmente pour l'ensemble de la population, sous l'effet d'une croissance des volumes consommés et de prix plus dynamiques (Agreste, 2024). Produits lavés, pré-cuits, pré-découpés, prennent une place plus importante dans le budget des ménages, ce qui peut engendrer des effets de gamme qui augmentent les dépenses des ménages (e.g. substitution d'une part des ventes de salade brute par de la salade en sachet plus chère) (Besson, 2011). C'est particulièrement le cas pour les

produits carnés, où l'on observe sur le temps long une substitution des produits bruts vers les produits élaborés (charcuterie, saucisses, élaborés de volaille, etc.). (Agreste, 2024 ; Rogissart, 2023). Pour la volaille et le porc, les élaborés sont plus chers que les produits bruts (ce qui n'est pas le cas pour la viande bovine). Les effets de substitution entre les produits suivent globalement une logique d'économie, qu'elle soit inter- ou intra-espèce : ainsi le jambon de volaille progresse-t-il, aux dépens notamment du jambon de porc, plus onéreux (Agreste, 2024). Le développement des élaborés ne vient donc pas compenser la baisse du prix moyen des achats de viande générée par l'évolution des habitudes alimentaires des Français (2.a). Enfin, si l'on regarde plus spécifiquement la part des produits *ultra-transformés*, celle-ci représente entre 30 et 60 % des apports énergétiques en France (Julia et al., 2018 ; Fardet et al., 2021 ; INRAE, 2022), ainsi qu'une majorité de l'offre en supermarché (Davidou et al., 2020).

Plats préparés

On observe un certain report des dépenses des produits bruts vers l'achat de produits préparés, dont le prix incorpore une part de « service » (transformation, marketing, etc.). Les changements de modes de vie depuis les années 1960 ont effectivement mené les individus à réduire le temps de préparation des repas à domicile (-25 % entre 1986 et 2010) et à rechercher des produits pratiques (pré-cuits, pré-découpés, etc.) voire des plats préparés (Larochette et Sanchez-Gonzalez, 2015). Selon l'Insee, la consommation (en volume) de plats préparés a cru de 4,4 % par an depuis 1960, soit près de quatre fois plus vite que l'ensemble des dépenses alimentaires à domicile. Depuis 2007 toutefois, les volumes achetés se sont stabilisés (FranceAgriMer, 2024). Le budget par ménage a pour sa part continué d'augmenter sous l'effet de prix plus dynamiques que la moyenne. En 2022, les plats préparés représentent 3 % des dépenses alimentaires des ménages à domicile, dont 35 % pour les plats préparés à base de produits carnés (FranceAgriMer, 2024). Par ailleurs, ces dépenses sont plus élevées chez les ménages âgés de plus de 50 ans : elles devraient donc continuer d'augmenter sous l'influence du vieillissement de la population.

Restauration

Ces changements dans la composition du panier alimentaire moyen se sont doublés d'évolutions majeures dans les circuits d'achat. Ainsi, sur la période 1960-2025, les dépenses de restauration et de cantine ont fortement gonflé : elles ne représentaient que 14 % des dépenses alimentaires totales en 1960, contre près d'un tiers aujourd'hui (Insee, comptes nationaux). Cela est à la fois le fait d'un dynamisme des volumes, et des prix. Pour ce qu'il s'agit du premier, la croissance du nombre de repas pris en France entre 1999 et 2019 a été principalement captée par la restauration hors domicile, soit 80 % de la croissance totale (Goetzmann, 2023). Sur la période récente, les prix en restauration ont augmenté plus vite que les prix des denrées alimentaires : la hausse du poids de la restauration hors domicile dans les budgets tient donc à la fois de prix plus dynamiques que la moyenne (Larochette et Sanchez-Gonzalez, 2015) et d'une augmentation des quantités achetées (ou « prestations » – FranceAgriMer, 2025).

Les dépenses de restauration sont plus volatiles que les dépenses à domicile car plus facilement arbitrables. Dans un effet de ratrappage post-covid19, le secteur est en croissance sur tous ses circuits (restauration commerciale, collective, et « impulse » qui comprend les stations-services, tabacs et boulangeries) depuis 2021 (FranceAgriMer, 2025). Sur le temps long comme sur la période récente, ce sont toutefois les circuits réputés les moins chers (boulangerie, restauration rapide) qui se développent le plus : ainsi la restauration rapide représente 58 % des repas servis en restauration commerciale en 2023, contre 29 % pour la restauration service à table (FranceAgriMer, 2025). Enfin, la livraison de repas à domicile progresse également : elle représentait 2,6 % du marché de la restauration en 2020 (Gira, 2021), contre près de 6 % en 2023 (Les Echos, 2023 ; Gira, 2024).

E-commerce

On note une seconde évolution notable au sujet des circuits d'achat : l'affirmation du circuit « e-commerce » (dont drive et livraison) pour les achats alimentaires à domicile. Entre 2012 et 2017, la proportion de personnes déclarant fréquenter les drives ou les sites internet avec livraison à domicile a ainsi doublé, respectivement de 7 % à 16 % et de 3 à 6 % (Dembo et al., 2018). En 2022, 37 % des Français ont déjà eu recours à un service de livraison pour leurs courses (Tendances Restauration, 2023). Le secteur du e-commerce atteint ainsi 8,7 % du chiffre d'affaires de la grande distribution en 2025, contre 14,1 % pour le circuit discount par exemple (Circana, 2025).

Le développement du e-commerce jouerait plutôt à la baisse sur les dépenses alimentaires. En effet, le passage au drive des enseignes, qui se fait plutôt en complément d'autres circuits de distribution, suit une logique d'efficacité : l'objectif principal des ménages est de réduire le temps dédié à la « corvée » des courses (Deprez, 2019). Dans ce cadre, être efficace signifie maximiser les gains de temps et d'argent. Les achats imprévus y sont quasiment absents, alors qu'ils représentent 21 % des achats dans les magasins physiques en 2024 (Emily Mayer, entretien). Ensuite, la demande en ligne est ainsi plus sensible (élastique) au prix que la demande en magasin (Etcheverry, 2021), et les achats en promotion y sont préférés (ils représentent 22 % des achats contre 14 % en supermarché sur 2024-2025 – Circana, 2025). La progression du circuit « e-commerce » reflète ainsi la dualisation de l'alimentation évoquée plus haut, ici matérialisée par une opposition entre « courses corvée et courses plaisir » (Pernot et Aguilera, 2017).

1.3. Les dynamiques sociales, démographiques et culturelles à l'œuvre

Les modifications importantes du régime alimentaire et des pratiques d'achat des consommateurs depuis les années 1960 doivent être analysées en ce qu'elles sont le fruit de dynamiques sociales, économiques et culturelles qui dépassent le cadre du système alimentaire. Celles-ci jouent un rôle déterminant dans l'évolution passée des pratiques alimentaires, ainsi que dans leurs évolutions à venir. Nous traitons ici de quatre

d'entre elles : féminisation du marché du travail, rétrécissement de la taille des ménages, vieillissement de la population et hausse de la sensibilité au prix, qui peuvent être complétées par les tendances sociales lourdes (individualisation des sociétés, poids des normes de santé, etc.) que nous analysions dans de précédents travaux (Iddri et I4CE, 2025).

Féminisation du marché du travail

Au cours des soixante dernières années, la proportion des femmes participant au marché du travail a fortement augmenté, passant d'environ 40 % à plus de 80 % des femmes entre 25 et 49 ans (Husson, 2018). Cela est le fruit à la fois d'une meilleure reconnaissance de l'activité des femmes, mais aussi de la hausse de l'emploi salarié féminin et de la baisse du nombre de femmes au foyer. En miroir, le temps alloué au travail domestique s'est considérablement réduit pour les femmes, soit une baisse de l'ordre de 63 minutes par jour entre 1985 et 2010, à 183 minutes, tandis que le temps domestique des hommes restait stable (à 105 minutes par jour en 2010) (Champagne et al., 2015). On observe la même logique s'agissant du temps passé à cuisiner : il s'est ainsi réduit de 66 minutes par jour pour les femmes et stabilisé autour de 20 minutes par jour pour les hommes (Champagne et al., 2015). Les tâches ménagères liées au repas et sa préparation demeurent en outre principalement le fait des femmes, qui occupent aujourd'hui 75 % du temps que les ménages français y dédient.

Sur le temps long, la féminisation du travail a ainsi entraîné une baisse de la fréquence de préparation des repas dans la semaine. Les femmes qui travaillent recourent plus systématiquement à la consommation hors domicile (majoritairement pour le repas du midi) ou à la préparation en grande quantité pour économiser du temps (*batch-cooking*) (Etilé et Plessz, 2018). En outre, si l'on intègre le coût que représente le temps de préparation du repas, il est moins cher de cuisiner à partir de produits transformés plutôt que de tout faire soi-même à partir de produits bruts. Autrement dit, les ménages ont intérêt économiquement à travailler et acheter tout fait, plutôt que ne pas travailler et acheter des produits bruts – et c'est ici le travail des femmes qui est donc en jeu au vu de la répartition des temps alimentaires (Tharrey et al., 2020). Il est probable que ce raisonnement puisse être étendu aux activités de réalisation des courses. Cet arbitrage explique aussi que le recours aux plats préparés, ou encore aux courses par internet soient plus élevés dans les catégories à plus hauts revenus et niveaux d'éducation, où les femmes sont plus nombreuses à travailler.

Dans ce contexte où les femmes passent moins de temps aux tâches alimentaires tandis que la participation des hommes n'augmente pas, et où l'alimentation est de plus en plus perçue comme une « corvée » (Pernot et Aguilera, 2017), les individus cherchent à réduire l'emprise des pratiques alimentaires sur leur emploi du temps. Cela nourrit une dynamique d'externalisation des tâches alimentaires de préparation des repas (plats préparés, aliments transformés, équipement culinaire, restauration hors-domicile) et d'approvisionnement (courses en ligne, livraison).

Augmentation de la sensibilité aux prix sur le marché alimentaire

La sensibilité des ménages aux prix s'est accrue sur le temps long, particulièrement pour l'alimentation du quotidien. Pour Moati *et al.* (2007), ceci est l'effet d'une forme « désimplification » des consommateurs vis-à-vis des produits de grande consommation alimentaire, ou, pour le dire autrement, de la secondarisation de l'alimentation dans les modes de vie.

Cette secondarisation est à mettre en lien avec les dynamiques socio-démographiques expliquées ci-dessus, mais également avec l'instauration d'une norme discursive autour des « prix bas », martelée par les acteurs économiques (et notamment les distributeurs) depuis les années 1960 (Le Basic, 2024). Un tel discours, combiné à des efforts publicitaires centrés sur le prix, et une multiplication des promotions, ont pour conséquence de réduire le prix de référence (que le consommateur a en mémoire au moment de faire son choix) et donc d'augmenter la sensibilité générale aux prix (Moati *et al.*, 2007).

En conséquence, les groupes sociaux qui ont la capacité de dépenser plus pour leur alimentation et souhaitent le faire ne représentent qu'une part marginale de la population (Iddri et I4CE, 2025). En sus, la disposition à payer plus pour son alimentation n'est pas fonction du revenu, mais plutôt du genre, de l'âge ou du niveau de diplôme, variables qui elles-mêmes indiquent un intérêt renforcé à l'égard de la nutrition, du bien-être animal ou encore de l'environnement (Iddri et I4CE, 2025 ; Ginsburger, 2020 ; Katt et Meixner, 2020). Pour les classes aisées, qui pourtant pourraient investir plus dans l'absolu (e.g. dans des produits biologiques), l'alimentation n'apparaît pas comme un poste de dépense prioritaire où investir en cas de surcroît de revenu (Lelièvre et Remila, 2018). Cela reflète à la fois la perception qu'elles ont de ne pas manquer de ressources économiques pour leur alimentation, et le fait qu'elles ne souhaitent pas y investir davantage. La disposition à payer plus pour son alimentation est donc le fruit de dynamiques sociales et culturelles davantage encore que de dynamiques économiques.

Rétrécissement de la taille des ménages

La taille moyenne des ménages français, plus petite que la moyenne européenne, tend à se réduire davantage du fait du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de personnes vivant seules. En cinquante ans, la taille moyenne d'un ménage est ainsi passée de 3,1 personnes à 2,2 personnes (Observatoire des Territoires, 2019).

Les effets de la structure du ménage sur la part des dépenses allouée à l'alimentation sont difficiles à interpréter car se mêlent des effets liés à l'âge, le lieu de résidence, le pouvoir d'achat par personne, la composition du panier alimentaire, etc. On note toutefois une influence notable sur la composition du panier, et notamment la consommation de légumes frais ou de produits bio qui augmente pour les couples avec enfants (Gojard *et al.*, 2017) et la consommation de viande qui se réduit pour les personnes seules (FranceAgriMer, 2019). En outre, le rétrécissement de la taille des ménages induit une hausse des dépenses pour le logement.

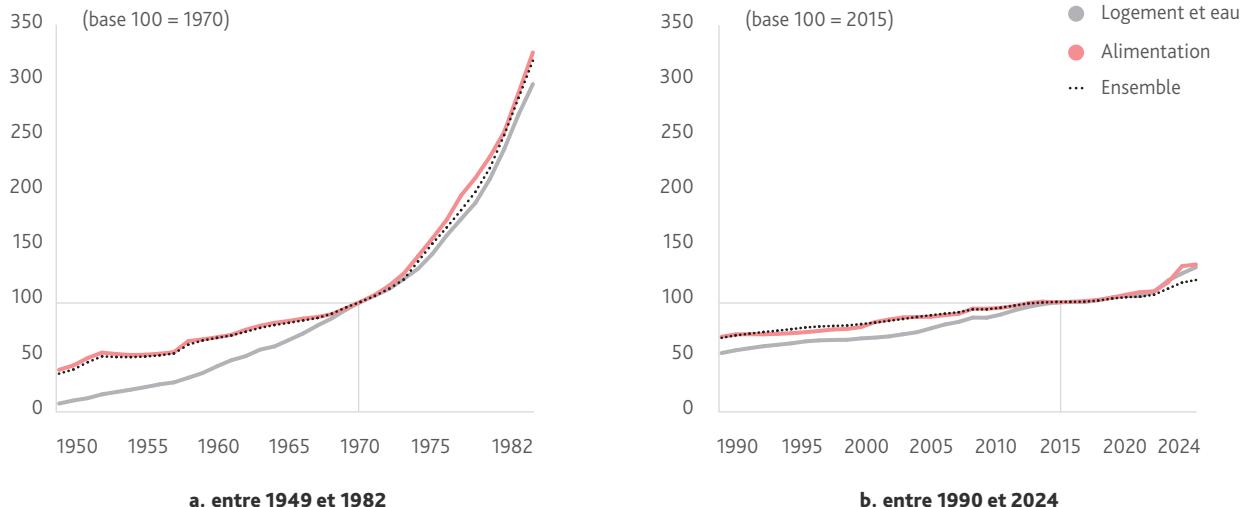
Vieillissement de la population

Au prisme de l'âge, on peut identifier une corrélation plus claire : le poids des dépenses alimentaires à domicile augmente avec l'âge, tandis que le poids des dépenses de restauration hors domicile faiblit. Les plus de 65 ans dédient toutefois près de 4 points de dépense en plus à l'alimentation en général par rapport aux moins de 34 ans (Insee, Budget des Familles 2017), et notamment plus pour la viande bovine, la volaille, et les jus et soupes (Ferrant et Plessz, 2015 ; Iddri et I4CE, 2025). Il est difficile de tirer des conclusions générales de ce facteur démographique puisque les dynamiques qui le composent peuvent avoir des effets contradictoires entre elles (e.g. le vieillissement et la hausse du nombre de personnes seules ont des effets contraires sur la consommation de viande) et avec d'autres effets (e.g. en ville les budgets alimentation sont à la fois plus contraints du fait du poids du budget logement – pour les locataires – et intègrent davantage de consommation chères comme la restauration).

Au croisement de ces dynamiques, on observe enfin un effet de génération dans les décisions d'allocation du budget : les nouvelles générations arbitrent plutôt en défaveur du budget alimentation (et en faveur du budget « communication ») lorsqu'elles le peuvent. Par ailleurs, le logement et l'éducation pèsent plus lourd dans leurs dépenses que pour les générations précédentes. Les coefficients budgétaires des 18-29 ans se sont ainsi modifiés entre 1984 et 2006 : le logement a pris 7 points (à 27,5 % des dépenses) et les communications 3 points (à 5 %), au détriment de l'alimentation (-7 points, à 10,6 %) et des transports (-3 points, à 13,3 %) (Crédoc, 2012).

2. L'EFFET « PRIX » : LES PRIX ALIMENTAIRES PROGRESSENT AUSSI VITE QUE LES AUTRES, MAIS DEVIENNENT PLUS VOLATILS

Entre 1960 et aujourd'hui, le système de production alimentaire en France a connu de profondes transformations, aux maillons agricole, industriel et distribution. Celles-ci ont permis de maîtriser les prix agricoles et alimentaires sur une longue période : leur progression est globalement aussi rapide que celle de l'ensemble de la consommation (Figure 2). Le rythme d'évolution de l'indice des prix à la consommation est ainsi assez soutenu en première période, de l'ordre de 2,9 % par an entre 1950 et 1970. La décennie suivante, du fait de la crise pétrolière, voit les prix alimentaires exploser de +15 % par an. Entre les années 1990 et 2010, la progression annuelle passe sous la barre des 2 % par an, avant d'augmenter de +6 % par an entre 2020 et 2024. En absolu, les prix alimentaires n'ont donc pas baissé entre les années 1960 et aujourd'hui. En revanche, on peut noter une baisse des prix réels (soit les prix corrigés de l'inflation) agricoles, industriels et à la consommation sur une première période qui s'étend jusqu'aux années 2000. En outre, sur l'ensemble de la période, les prix alimentaires n'ont pas progressé plus vite que

FIGURE 2. Évolution de l'indice des prix à la consommation

Source : Insee, traitement Iddri.

l'inflation, alors même que la nature des achats alimentaires évoluait pour incorporer plus de services : il y a donc bien eu des gains de productivité dans la chaîne alimentaire, qui ont permis de maintenir l'inflation alimentaire dans la moyenne sur une longue période. (Figure 2)

2.1 Des prix agricoles comprimés sur le long terme, mais en augmentation sur la période récente

Les prix agricoles « en sortie de ferme » sont les premiers qui nous intéressent. Ils sont le fruit de la rentabilité des moyens de production artificiels (intrants, semences, coût de l'énergie, machines), naturels (sol, eau, météo, etc.), et du travail humain. Entre 1970 et 2018, les prix réels de la production agricole ont opéré une baisse spectaculaire de l'ordre de -47 % (Butault, 2008). Cela a été permis par une conjonction de facteurs qui ont mené à une forte réduction des coûts, et une hausse des rendements. Pour le premier, on peut souligner : la concentration des fermes et chute massive du nombre d'agriculteurs ; la concentration géographique ; la libération des échanges à l'échelle mondiale entraînant une concurrence accrue ; la standardisation des denrées (ou « commodification ») ; les subventions publiques. Pour le second : la sélection génétique ; la révolution technique ; la spécialisation géographique ; la mécanisation ; l'accroissement de la taille des exploitations ; le remembrement et l'irrigation (Aubert *et al.*, 2024 ; Le Basic, 2024 ; Schott *et al.*, 2018 ; Libourel et Schorung, 2024 ; Insee et Agreste, 2024 ; Chatellier et Delame, 2007).

Sur une période plus récente, les prix agricoles ont cependant fait la preuve de leur volatilité : ils ont augmenté de près de 89 % entre 2005 et 2022, avec quatre pics inflationnistes en 2008, 2013, 2019 et 2022 (Insee et Agreste, 2024). Ces pics sont dus à la forte hausse du prix d'achat des moyens de production agricole (engrais, aliments pour animaux, etc.) et essentiellement

des prix de l'énergie (Insee et Agreste, 2024). Les prix réels de la production agricole (corrigés de l'inflation) ont eux aussi amorcé une hausse à partir de 2005 et sont aujourd'hui remonté au niveau du début des années 1990, effaçant les baisses de prix réalisées entre 1990 et 2005 (Le Basic, 2024).

Les prix agricoles ne représentent toutefois qu'une partie de plus en plus marginale du prix des produits alimentaires payé par les consommateurs. La matière première agricole représente en moyenne 44 % du prix au détail des produits étudiés par l'OFPM en 2023 (2024) – avec une grande hétérogénéité d'un produit à l'autre. Ces produits sont cependant majoritairement des produits bruts (e.g. panier de fruit, lapin entier), ou peu transformés (e.g. bûchette de chèvre, pâtes) qui ne reflètent pas la majorité des achats alimentaires des ménages. Ainsi, le poids de la matière première agricole est de moins en moins important dans les achats alimentaires des ménages en bout de chaîne, du fait d'une hausse de la consommation de produits transformés issus de l'industrie agroalimentaire. En 2023, la dépense de consommation des ménages est composée à 85 % de produits issus des industries agroalimentaires, et à 15 % de produits agricoles (FranceAgriMer, 2024). En outre, la décomposition de « l'euro alimentaire » qui mesure la part de la valeur captée par le secteur agricole, industriel, mais inclut aussi les secteurs de la restauration et les importations montre que l'agriculture ne représente que 6,4 % de la consommation alimentaire domestique en 2017, en baisse depuis 1999 où elle se situait autour de 9 % (Boyer, 2021).

2.2. La construction de la valeur se déplace vers les maillons aval

Maillon industriel et maillon distribution sont aussi concernés par de profondes mutations au cours des soixante dernières années. D'un côté, la forte intensité concurrentielle sur le marché final conduit les distributeurs à mener une politique de

prix bas pour rester attractif, qui a des effets en cascade sur le maillon industriel, incité à comprimer ses coûts de production. De l'autre, la dynamique d'externalisation de la préparation alimentaire évoquée plus haut a engendré une captation d'une part du travail domestique (de transformation des aliments) par le maillon industriel, qui a ainsi ajouté à la matière première agricole une part croissante de « services » additionnels. C'est particulièrement le cas pour certaines catégories de produit où le différentiel entre les prix à la production et les prix à la consommation est le plus important comme la viande, ou le pain et les céréales. Cela reflète un niveau de transformation élevé pour l'ensemble des produits de cette catégorie, alors que pour d'autres catégories comme les produits laitiers ou les œufs, une part des produits sont achetés bruts, ce qui réduit le différentiel moyen (Chen *et al.*, 2025).

Ainsi, si la captation de la valeur ajoutée au sein du système alimentaire s'est effectivement déplacée de l'amont agricole vers l'aval agroalimentaire et de la distribution, c'est non seulement sous l'effet d'une dynamique de marché (les maillons aval sont plus concentrés et disposent d'un pouvoir de marché plus important vis-à-vis de l'amont agricole) mais aussi d'une dynamique sociale (l'externalisation des tâches alimentaires). En outre, cette captation de la valeur ajoutée s'est faite dans un contexte de hausse des coûts de production (dus aux investissements dans un nouvel outil industriel par exemple) et de compétition croissante avec les pays européens et internationaux : les taux de marges du secteur agroalimentaire se sont ainsi plutôt réduits sur la période récente et sont passés en dessous de la moyenne du secteur manufacturier en 2014 (ANIA, 2020).

Le résultat de ces dynamiques combinées en aval de la production est la réduction des prix réels (corrigés de l'inflation) à la production et à la consommation entre le milieu des années 1970 et 2000. Ils ont respectivement baissé d'une vingtaine et d'une quinzaine de points sur la période. On observe ensuite une remontée progressive des prix réels de l'alimentation jusqu'à aujourd'hui, en miroir de l'évolution des prix agricoles. Les prix à la consommation, en incluant l'inflation, ont ainsi progressé de 20 % entre 2005 et 2022 (OFPM, 2023) puis de 15 % supplémentaires entre 2022 et 2024 (Insee, Indice des prix à la consommation). Selon les chiffres Insee traités par le Basic (2024), les prix réels à la consommation en 2022 sont revenus aux niveaux observés en 1980.

Industrie agroalimentaire

Une première dynamique centrale aux effets majeurs sur le maillon industriel est la dynamique de concurrence, qui s'est particulièrement intensifiée à partir des années 1990 du fait de la libéralisation des marchés et de la concentration du maillon distribution qui a augmenté son pouvoir de marché (Le Basic, 2024). En réaction, le maillon industriel a suivi la même logique de concentration et de hausse de la productivité que le maillon agricole, particulièrement sur les années 1980-2000 (Gaigné et Le Mener, 2013). En outre, les entreprises se sont progressivement spécialisées, et les unités de transformation se sont concentrées sur le plan géographique de manière à se

rapprocher des bassins de production et ainsi d'augmenter la productivité (Libourel et Schorung, 2024). C'est par exemple le cas dans l'Ouest de la France pour la transformation de produits animaux (Aubert *et al.*, 2024).

Une seconde dynamique a constitué un changement structurel majeur dans l'évolution des systèmes agroalimentaires : l'émergence du découpage entre fractionnement (première transformation) et assemblage (seconde transformation), au service d'une logique de différenciation retardée. Le fractionnement, ou « cracking », consiste à décomposer les matières premières agricoles en composants standardisés (amidon, gluten, huiles, protéines, sucres, etc.) qui deviennent des intrants polyvalents et interchangeables (Esnouf *et al.*, 2011). L'assemblage, en aval, mobilise ces briques élémentaires dans des processus de reconstitution permettant la production d'une large variété de produits finis. Ce découplage fonctionnel s'inscrit dans une logique de différenciation retardée (Lampel & Mintzberg, 1996), où la diversification de l'offre est repoussée le plus tard possible dans la chaîne de valeur, afin de maximiser les économies d'échelle et de gamme. Les effets de cette architecture productive sont multiples. D'une part, elle génère des gains de productivité substantiels et exerce une pression à la baisse sur les coûts de production. D'autre part, elle entraîne une standardisation des intrants agricoles, contraignant les systèmes de production à se conformer à des spécifications industrielles strictes et influençant la localisation des sites industriels selon des logiques d'accès à la ressource et aux marchés. Par ailleurs, elle contribue à un déplacement du levier de différenciation de l'amont agricole vers l'aval industriel, où la variété de l'offre est désormais construite par la formulation et le marketing. Ce glissement s'accompagne d'un transfert de valeur ajoutée au profit de l'aval, renforçant la dépendance économique des producteurs agricoles vis-à-vis des industries de transformation. Enfin, la combinaison du fractionnement et de l'assemblage rend possible l'ultra-transformation des aliments, définie par la recombinaison d'ingrédients issus du cracking, qui permet une diversification apparente des produits, tout en renforçant leur standardisation technologique.

Distribution

Le maillon distribution a pour sa part connu des transformations d'une ampleur inédite depuis les années 1960, qui a vu le secteur passer d'un marché organisé autour de commerçants indépendants à l'offre réduite et chère à un marché organisé autour du modèle de la grande distribution centré sur le prix bas et une abondance des références. En 1950, seules 11 % des ventes alimentaires sont réalisées en commerce « concentré » (Le Basic, 2024) contre près de 80 % aujourd'hui⁵ (Insee, 2025).

⁵ Ce chiffre de 80 % correspond à l'addition des parts de marché (en valeur) des « grandes surfaces d'alimentation générale » (59,4), la « vente à distance » (4 %), les « petites surfaces d'alimentation générale et magasins de produits surgelés » (8,1 %) les « autres magasins d'alimentation spécialisée » (7,7 %).

Cette transformation s'est faite en plusieurs étapes⁶, qui chacune a mené à une baisse des prix alimentaires réels (Le Basic, 2024). Elle a été rendue possible par le croisement de cinq dynamiques. On observe tout d'abord une forte concurrence entre enseignes au sein du secteur, exacerbée depuis l'arrivée du hard-discount depuis la fin des années 1980 avec une politique de prix agressive (de l'ordre de 30 % inférieurs aux enseignes classiques –Le Basic, 2024). Ensuite, la recherche de gains de croissance dans le secteur a conduit à une dynamique de concentration des magasins et des enseignes via des logiques de rachat et de fusion, notamment illustrées récemment par le découpage et la vente de l'enseigne Casino. Cette logique qui renforce la concentration du secteur peut parfois jouer dans le sens d'une augmentation des prix alimentaires (Ciapanna et Rondinelli, 2014). La troisième dynamique fait référence au raccourcissement des circuits par la fusion des métiers de grossiste et de détaillant qui permet aux enseignes de maîtriser davantage la chaîne de valeur. Le quatrième tournant est celui du développement des marques propres (ou MDD), dont le coût est environ 20 % moins cher que leurs équivalents (Le Basic, 2024), et qui représentent aujourd'hui 35 % des ventes en grande surface (Circana, 2025). L'introduction des MDD se traduit en outre généralement par un abaissement du prix d'achat par les distributeurs des produits de marque nationale. Toutefois, le prix en rayon de ces mêmes produits de marque tend à augmenter une fois la MDD introduite. Cette hausse du prix des marques nationales est plus faible dans les rayons où un petit nombre de marque domine les ventes (e.g. rayon « pâtes ») (Bonfrer et Chintagunta, 2004). En résumé, l'introduction d'une MDD dans un segment de marché a pour effet à la fois de rendre disponible un produit moins cher pour le consommateur mais aussi de renforcer le déplacement de la captation de valeur du maillon industriel vers le maillon distribution (Berges, Bontems et Réquillart, 2009). Enfin, les distributeurs exercent une pression à la baisse sur le coût d'achat des produits par la constitution de centrales d'achat à l'échelle nationale ou européenne réunissant parfois plusieurs enseignes. La constitution de centrales d'achat mène généralement à une baisse des prix à la consommation (Allain et al., 2022 ; Ciapanna et Rondinelli, 2014).

2.3. Les prix de l'alimentation sont plus élevés que chez nos voisins

Les chiffres Eurostat (2025) montrent que les prix de l'alimentation (sans boisson) en France sont 10 % plus élevés que la moyenne européenne en 2023, et plus élevés que dans des pays comparables comme l'Allemagne (+7 %), la Suède (+4 %) ou la Belgique (+5 %). C'est particulièrement le cas pour les prix de la viande, et les fruits et légumes, alors que le lait et les œufs sont moins chers

que la moyenne. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut identifier plusieurs facteurs aux différents maillons de la chaîne.

Au niveau industriel, les indicateurs montrent une perte de compétitivité globale au cours des dernières décennies : le solde de la balance commerciale de l'agroalimentaire s'est réduit entre les années 2000 et 2010, avant de légèrement augmenter. Celui-ci est très inégal selon les sous-secteurs considérés : il est tiré par les exportations de boissons, de céréales et de produits laitiers, tandis que les échanges de viande, fruits et légumes et aliments pour animaux sont déficitaires en 2015 (FranceAgriMer, 2016). L'industrie française souffre également d'un déficit d'investissement chronique depuis les années 2000. Soumises à la pression de la grande distribution en aval, les taux de profit sont réduits, et les capacités d'investissement tout autant. En outre, la capacité à obtenir des financements hors de l'entreprise est contrainte : la France est le pays de l'Union Européenne où le taux de refus de prêt bancaire pour les entreprises est le plus élevé (Fi-Compass, 2020). Si le coût horaire du travail dans le secteur industriel est légèrement inférieur en France par rapport à l'Allemagne en 2024 (Insee, 2025), l'agro-industrie française compte beaucoup moins de petits salaires⁷ (de l'ordre de 7 %) qu'au Royaume-Uni ou en Allemagne (jusqu'à 50 % dans le secteur de l'abattage-découpe)⁸. Les règles encadrant les salaires sont en outre plus rigides qu'ailleurs, ce qui empêche l'industrie française de jouer du même levier de « dumping social » que ses concurrentes (Caroli et al., 2009).

Au niveau de la distribution, on peut souligner le faible poids du hard-discount en France par rapport à nos voisins (14 % du CA de la grande distribution française en 2025 contre 40 % en Allemagne en 2020 – LSA, 2022 ; Circana, 2025), alors que ce dernier joue un rôle de fixation des prix pour le reste du secteur (Besson, 2011). La part des marques de distributeurs, moins onéreuses, est également plus faible en France : elles représentent 36 % des ventes en 2025 contre 43 % en Allemagne (LSA, 2025).

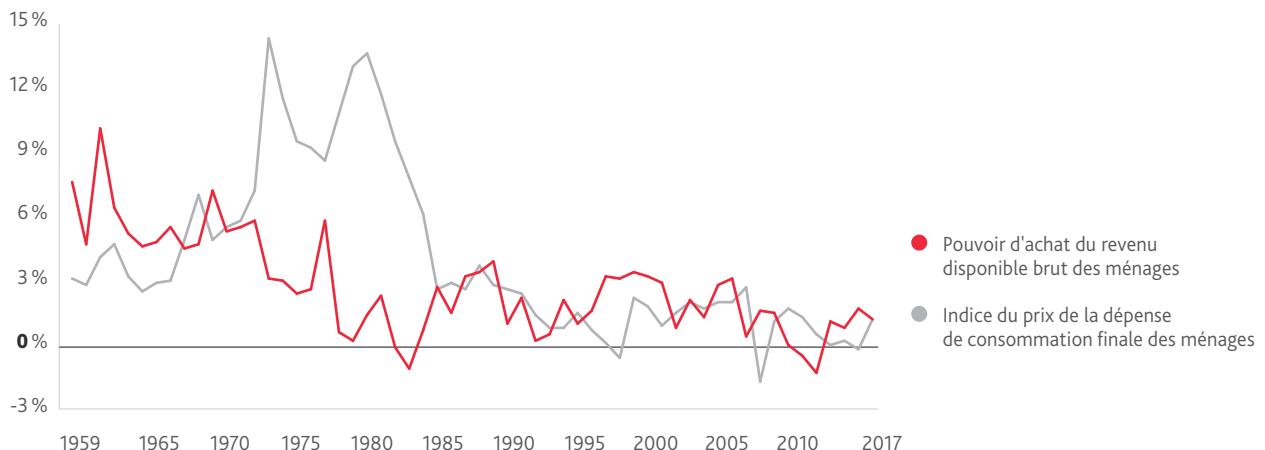
Finalement, les habitudes alimentaires des Français sont différentes de celles de leurs voisins : le temps consacré à l'alimentation y a augmenté sur les dernières décennies (quand celui dédié à la préparation des repas baissait) ; le moment de la prise du repas est davantage synchronisé, montrant une appétence pour la convivialité (de Saint-Pol, 2016) ; la dimension plaisir y prend plus de place et peut contrebalancer le respect des règles nutritionnelles (Carof, 2017) ; les régimes alimentaires y sont plutôt riches en viande, produits laitiers et fruits et légumes (en comparaison avec le Danemark, l'Italie et la république Tchèque – Mertens et al. (2019)). Or, comme on l'a dit au-dessus, les prix de la viande et des fruits et légumes sont significativement plus élevés en France que dans des pays comparables. Enfin, il peut y avoir une différence dans la qualité des produits achetés à travers l'Europe, et les prix relatifs de ces produits (e.g. SIQO, bio), dont on ne peut dire à ce stade dans quel sens ils jouent.

⁶ Invention du « discount » en 1949 (qui vise à être 30 % moins cher que ses concurrents), du hypermarché en 1963 (qui généralise les prix bas à une consommation de masse), introduction des « marques de distributeurs » en 1976 (vendues 20 % moins cher que leurs équivalents) ; arrivée en France du modèle « hard-discount » importé d'Allemagne en 1988 (aux prix 30 % moins chers que les enseignes classiques).

⁷ Des salaires horaires inférieurs à deux tiers du salaire médian.

⁸ L'étude porte sur les années 2000, mais la situation semble aujourd'hui la même puisque 51 % des travailleurs allemands dans le secteur de l'agro-industrie perçoivent des « petits salaires » en 2023 (DE Statis, 2025).

FIGURE 3. Évolution du pouvoir d'achat des ménages et de l'indice des prix entre 1959 et 2017



Source : Insee, traitement Iddri.

Ces différences dans les habitudes alimentaires des ménages combinées aux différences de prix ont un impact indirect sur les prix de l'alimentation.

3. L'EFFET « BUDGET » : UNE HAUSSE DES DÉPENSES CONTRAINTEES ET UN POUVOIR D'ACHAT EN BERNE

Un troisième effet est fondamental dans notre équation : l'effet « budget », qui comporte à la fois le revenu des ménages et l'évolution des autres postes de dépense. Or, c'est principalement du fait de la hausse du revenu (conjugué à une croissance moindre du poste alimentation en volume) que la part des dépenses dédiée à l'alimentation a pu baisser de manière si significative sur le temps long. Cette dernière est en effet passée de 24,1 % de la dépense totale des ménages en 1960 contre 15,6 % en 1990 et 14,4 % en 2019 (Insee, comptes nationaux). Plus récemment, on observe à la fois une stagnation du pouvoir d'achat alimentaire (Figure 3), et une hausse du poids des autres dépenses, notamment « pré-engagées » (Figure 4). En miroir, la part de l'alimentation dans les dépenses totales est en légère hausse depuis 2008 où elle avait atteint son point le plus bas (13,7 %).

3.1. Une hausse historique des revenus, qui a surtout profité aux dépenses non-alimentaires, qui stagne depuis 2008

Le revenu disponible brut⁹ total a presque été multiplié par 5 entre 1960 et 2021, et par 3 entre 1990 et 2024 (Blanchet et

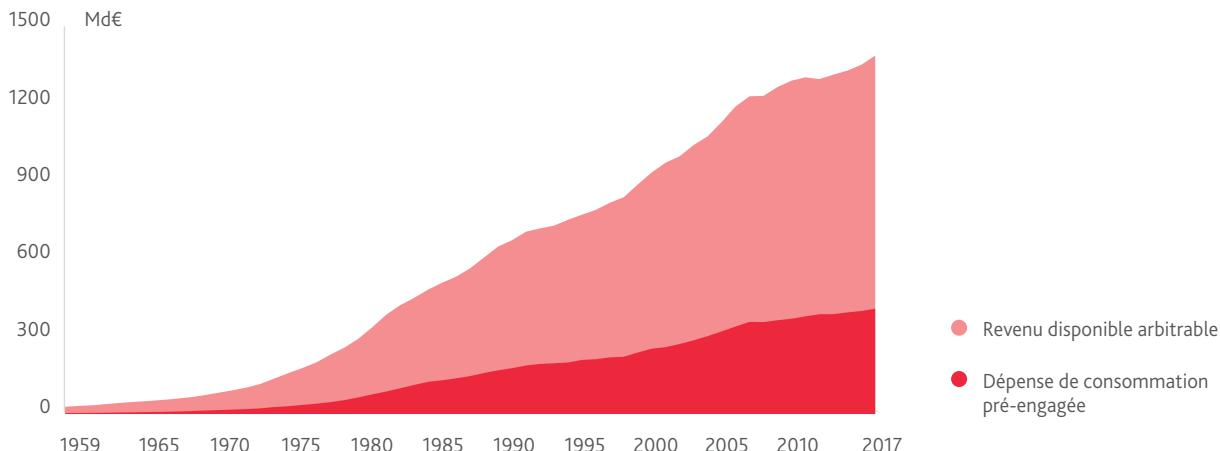
Lenseigne, 2019 ; Insee, 2025). Cette progression représente des gains de l'ordre de 6,3 % par an entre 1960 et 2015. Mais pour être au plus proche des capacités de dépenses des ménages – ce qui nous intéresse ici –, il faut se pencher sur les mesures du revenu disponible brut par tête et par ménage. Du fait d'évolutions d'ordre démographique et dans le marché du travail, mais aussi d'une hausse de la productivité par tête, l'évolution du revenu disponible brut par tête et par ménage sont plus faibles que le revenu disponible brut total sur la période 1960-2015 : respectivement +4 %/an et +2,3 % par an en moyenne (Blanchet et Lenseigne, 2019).

Si l'on regarde l'évolution des niveaux de vie, qui correspondent au revenu disponible brut divisé par le nombre d'unité de consommation du ménage, on observe le même ralentissement des gains de revenus sur la période récente. Ainsi, entre 1996 et 2009, le niveau de vie des ménages du décile médian augmente de plus de 15 % en euros constants (en corrigeant de l'inflation) tandis que la hausse n'est plus que de 5 % entre 2008 et 2022 sur un pas de temps similaire. Le ralentissement est d'autant plus marqué pour les 20 % des ménages les plus défavorisés, dont le niveau de vie augmente d'environ 18 % sur la première période, avant de stagner (autour de +1,5 %) sur la seconde (Insee, 2024).

Si maintenant l'on intègre à l'équation la hausse des prix des biens de consommation, on peut observer que le pouvoir d'achat¹⁰ progresse à un rythme particulièrement soutenu entre 1960 et 1978 (5,4 % par an en moyenne). C'est ensuite +2,1 % par an sur la période 1978-1990, puis +1,8 % par an entre 1990 et 2024 (Insee, 2025). En somme, les gains de niveau de vie et de pouvoir d'achat se sont fortement ralentis au fil du temps (Figure 3), et plus particulièrement pour les ménages les plus modestes.

⁹ Revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux.

¹⁰ Le pouvoir d'achat est calculé comme la différence entre la progression du revenu disponible moyen et la progression des prix.

FIGURE 4. Housse du poids des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut

Source : Insee, traitement Iddri.

Les gains de pouvoir d'achat sont calculés en fonction du taux d'inflation, qui s'appuie sur un panier de biens et services relativement fixe. Pour être rapproché du ressenti des ménages, ils doivent être mis en regard des évolutions dans la structuration des dépenses (et des préférences d'achats des ménages) (cf. partie 1.1). En outre, les hausses de revenus elles-mêmes entraînent directement des évolutions dans la consommation, au prisme de la mesure des élasticités-revenus¹¹. Ainsi, pour une augmentation du revenu des ménages, les volumes de pain ou pâtes alimentaires achetés se réduisent tandis que croissent les volumes de viande, jus de fruit, mais aussi yaourt, glaces et poissons, lorsque le revenu augmente (Insee, 2015). Toutefois, la hausse du pouvoir d'achat des ménages ne s'est pas accompagnée d'une augmentation importante du volume de consommation alimentaire, mais plutôt d'une augmentation plus forte du volume d'achat d'autres postes de dépenses comme le transport, le logement ou les services. Ainsi, les gains de pouvoir d'achat et de revenu disponible brut sur la période ont majoritairement contribué à l'extension d'autres postes de dépenses.

À mesure que les gains de pouvoir d'achat s'affaiblissent, il est d'autant moins probable que les ménages décident de prioriser leur budget alimentaire par rapport aux autres postes de dépenses.

3.2. Les contraintes sur le budget alimentation s'accroissent

En outre, nous identifions un second facteur de rigidité dans le budget des ménages : la hausse du poids des dépenses pré-engagées. Sur la période 1960-2025, on note en effet une hausse

significative de ces dépenses qu'on dit aussi « contraintes »¹², à l'instar des assurances, du loyer, charges et dépenses liées au logement, des remboursements d'emprunts, des abonnements téléphonie et internet, des frais de cantine, etc. Celles-ci pèsent de plus en plus fort sur le revenu (ou pouvoir d'achat) arbitrage, qui renvoie au budget disponible pour d'autres postes de dépense comme l'alimentation, l'habillement ou encore les loisirs.

Les dépenses pré-engagées sont passées de 12,6 % du revenu disponible brut en 1959 à 26,1 % en 1990 et 30,5 % en 2024¹³, principalement sous le fait d'une explosion du budget logement, dont la part a plus que doublé en soixante ans à 23 % du revenu disponible brut en 2024 (Insee, comptes nationaux) (Figure 4). Les dépenses pré-engagées pèsent par ailleurs davantage dans la consommation des ménages les plus pauvres : elles représentent 38 % de la consommation totale des ménages pauvres (au sens monétaire), et 35 % de celles de ménages modestes non pauvres (qui se situent au-dessus du seuil de pauvreté à 15 % et sous le quatrième décile de niveau de revenu), contre 28 % pour l'ensemble des ménages (Lelièvre et Remila, 2018). (Figure 4)

Le renforcement du poids de ces dépenses a joué un rôle particulièrement important sur la baisse de la part des budgets allouée à l'alimentation. Contrairement à une idée reçue répandue, le budget alimentation n'est pas victime d'une hausse des dépenses de loisirs ou de téléphonie, mais principalement de la forte hausse des dépenses liées au logement. Celles-ci représentent ainsi en moyenne 57 % des dépenses pré-engagées de l'ensemble des ménages, mais près des deux tiers de celles des ménages pauvres qui sont moins souvent propriétaires de leur logement (Lelièvre et Remila, 2018). En miroir, les ménages

¹¹ L'élasticité-revenu mesure l'évolution des quantités achetées pour un bien donné en fonction d'une augmentation des revenus de 1 %. Elle est inélastique à mesure que le taux se rapproche de 0, et élastique lorsqu'il s'en éloigne.

¹² Les dépenses pré-engagées sont définies par l'Insee comme « l'ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme ».

¹³ Moyenne des trois premiers trimestres, les données n'étant pas disponibles pour le dernier trimestre au temps de la rédaction.

propriétaires de leur logement allouent ainsi une part plus importante de leur budget à l'alimentation que les locataires (3,5 points de plus) (Insee, 2017).

D'autres postes de dépenses contribuent également à la hausse du niveau de contrainte sur le budget alimentation. Leur évolution renvoie cette fois-ci plutôt à une évolution des préférences de consommation des ménages, liée à l'évolution des modes de vie. Ainsi en va-t-il de la part des dépenses allouées au transport (9 % en 1964 à 13 % aujourd'hui) ; à la santé et l'éducation (de 3 % à 4,5 %) ; et aux loisirs, communications et culture (de 9 % à 11 %) (Insee, 2025).

3.3. Les contraintes sont d'autant plus fortes pour les ménages à bas revenus

Sur une longue période, les gains de pouvoir d'achat ont permis à l'ensemble des ménages de réduire la part de leur budget allouée à l'alimentation afin de développer d'autres postes de dépenses. C'est particulièrement le cas pour les ménages à bas revenu. Ainsi, l'écart dans la part du budget dédiée à l'alimentation entre les 20 % les plus modestes et les 20 % les plus aisés n'est plus que de 4 points en 2017, contre 17 points en 1979 (Insee, 2020).

Toutefois, nous l'avons vu, les ménages à bas revenus sont touchés davantage que les autres par le ralentissement des gains de pouvoir d'achat, et la hausse du poids des dépenses pré-engagées. Pour une part grandissante de la population, l'alimentation devient alors, à l'instar de l'habillement, une véritable variable d'ajustement du budget – le moyen de boucler un budget de plus en plus sous pression. Les travaux qui s'intéressent aux pratiques alimentaires de ces ménages mettent ainsi en avant que l'alimentation peut représenter une source additionnelle de tension pour eux, notamment au regard des privations auxquelles ils s'astreignent tout comme à l'inadéquation de leurs consommations à l'alimentation désirée et valorisée (Secours Catholique, 2021 ; Ramel *et al.*, 2018). De fait, les ménages en situation de pauvreté monétaire (soit 15 % de la population), mettent l'alimentation au premier rang de leurs priorités en cas de surcroît de revenu, ce qui n'est pas le cas pour les ménages de classes moyennes ou aisés qui alloueraient des montants plus élevés pour l'épargne ou les loisirs (Lelièvre et Remila, 2018).

4. EFFETS « VOLUME », « PRIX » ET « BUDGET », QUELLES IMPLICATIONS POUR LE « PACTE ALIMENTATION » ?

Dans ce qui précède, nous avons exposé les facteurs déterminant les prix et dépenses alimentaires en France. Globalement, ils pointent vers une « secondarisation » de l'alimentation dans les dépenses et dans les pratiques des ménages. L'effet « budget » a mis en évidence que les gains de revenus sur la période historique ont été le premier déterminant de la baisse de la part de l'alimentation dans les dépenses : ils ont été majoritairement affectés à d'autres postes de dépense comme le logement, les

transports, les loisirs ou l'épargne. L'effet « volume » révèle une externalisation croissante des tâches alimentaires au profit des produits faciles à cuisiner, transformés et de la restauration hors domicile. Cette évolution témoigne d'un déplacement structurel de la consommation alimentaire vers des biens et services qui intègrent une plus forte valeur ajoutée marchande et diminuent la part du produit primaire dans la valeur du produit final. En miroir, il s'agit d'un basculement progressif des activités alimentaires de la sphère domestique vers la sphère marchande. Enfin, l'effet « prix » a mis au jour que les prix de l'alimentation ont progressé à un rythme aussi soutenu que les autres depuis les années 1960. Si cela peut sembler paradoxal (les prix de l'alimentation sont décrits comme très – trop – bas), cela s'explique au regard de cette logique d'externalisation : les produits achetés aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'hier, et incorporent une part croissante de « service » (transformation, marketing, restauration) qui fait gonfler le prix moyen. En conclusion, l'analyse montre que la baisse historique de la part des dépenses dédiées à l'alimentation a surtout bénéficié de la croissance des revenus, et de la stabilisation des volumes, alors que les prix progressaient au même rythme que le reste de la dépense de consommation.

En parallèle, ces trois mécanismes soulignent l'apparition d'un marché alimentaire à deux vitesses. Cette « dualisation » révèle que le fossé se creuse entre d'un côté une consommation de masse axée sur le prix, et de l'autre, le développement de segments de marché répondant aux enjeux de santé publique, d'éthique ou de durabilité environnementale. Cette évolution s'est traduite par la différenciation d'une poignée de produits porteurs de signes de qualité – agriculture biologique, appellations d'origine protégée, labels environnementaux, ou encore produits à meilleure qualité nutritionnelle – plutôt que par une dynamique portant sur l'ensemble de l'offre alimentaire. Ces segments de marché de produits différenciés reposent en grande partie sur la disposition à payer des catégories sociales les plus favorisées, caractérisées par des niveaux de revenu et d'éducation plus élevés. Elle demeure ainsi globalement inaccessible au reste de la population. De ce fait, le renforcement de la dualisation du marché alimentaire fait courir le risque de fragiliser le « pacte alimentation » qui, dans les sociétés industrielles, repose historiquement sur l'idée d'un accès généralisé à une alimentation sûre, abordable et relativement homogène en termes de qualité. En outre, si cette dynamique de différenciation présente des effets positifs indéniables en matière de santé et de durabilité, elle repose sur une portion trop restreinte de la population. Ces segments de marché demeurent donc fragiles en cas de fléchissement de la demande, comme l'a montré la crise des produits biologiques en contexte d'inflation entre 2021 et 2024.

Ces dynamiques de secondarisation, d'externalisation et de dualisation sont pour partie choisies (les préférences de dépenses – alimentaires et hors alimentaires – des ménages ont évolué depuis les années 1960), et pour partie contraintes (elles répondent à des tendances sociales et économiques lourdes qui dépassent les ménages – croissance des revenus, marché du travail, dépenses pré-engagées). Historiquement, elles ont

plutôt bénéficié aux ménages, leur permettant de satisfaire leurs préférences tout en libérant des marges de manœuvre budgétaire pour d'autres postes de dépense.

Toutefois, la mécanique semble progressivement se gripper depuis les années 2000. D'un côté, le rythme de progression des revenus s'est largement ralenti, alors que celui des dépenses contraintes (dont logement) s'accentuait. De l'autre, les préférences des ménages continuent de jouer dans le sens de la secondarisisation de l'alimentation dans leur budget et dans leur emploi du temps. Ces éléments représentent des facteurs de contrainte et de rigidité pour le budget des ménages, qui les rendent de moins en moins flexibles face à d'éventuelles hausses de prix.

Autrement dit, certaines des options mises en avant pour résoudre la tension entre la hausse des prix alimentaires et des budgets de plus en plus contraints paraissent hasardeuses,

car elles s'inscrivent en faux avec la dynamique des préférences, l'évolution des modes de vie et la rigidité accrue de certains postes de dépenses non alimentaires. C'est le cas des hypothèses :

- *d'accroissement de la disposition des ménages à dépenser plus pour leur alimentation.* Même en cas de surcroît de revenu, il n'est pas dit que celui-ci bénéficie à la dépense alimentaire, du fait de l'évolution des préférences des ménages ;
- *d'un retour massif à la cuisine et aux produits bruts.* Un regain pour la préparation domestique ne semble envisageable qu'en cas de rupture forte dans les modes de vie (e.g. périodes de confinement durant la crise de la Covid-19), quand bien même les innovations en matière d'équipements ménagers (robots multifonctions, cuisson automatisée, etc.) pourraient le soutenir à la marge.

FIGURE 5. Entre tension sur les prix et facteurs de rigidité, un budget alimentaire sous pression



PARTIE 2. LA CRISE INFLATIONNISTE DE 2022-2024 : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES PRIX, LES ACHATS ET LES PRATIQUES ?

Historiquement, les gains de pouvoir d'achat comme l'apparition d'une offre adaptée à leurs besoins ont permis aux ménages de réduire la part de l'alimentation dans leur budget, tout en satisfaisant leurs préférences. Or, nous l'avons souligné au-dessus, la croissance des revenus s'est ralentie sur la période récente, alors que les prix alimentaires commençaient à augmenter à un rythme plus soutenu. À partir de 2022, l'inflation alimentaire est tellement haute que l'on parle de « crise ». Comment les ménages ont-ils fait face, dans un contexte particulièrement contraint pour leur budget ? Quelles leçons peut-on tirer de cette crise pour l'avenir ?

1. UNE FORTE HAUSSE DES PRIX ALIMENTAIRES À PARTIR DE 2022, SURVENUE DANS UN CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE TENDU

Sur la période 1960-2015, les prix de l'alimentation à domicile ont augmenté de 4 % par an en moyenne, soit moins rapidement que les prix en restauration (+5,9 % par an) et au même rythme que le reste de la consommation (Larochette et Sanchez-Gonzalez, 2015)¹⁴. Les prix sont en très légère hausse entre 2015 et le début de l'année 2022 (+1,4 % par an), avant d'augmenter très fortement entre 2022 et la mi-2024 (+20 % sur la période). (Insee, 2025). De juillet 2024 à juillet 2025, l'inflation se tasse largement, à +1 % sur 12 mois (Insee, 2025).

Cette perspective est à complexifier au regard de la segmentation sociale. Ainsi, les principaux postes de dépense (alimentation, transport, logement) représentent 77 % du revenu disponible des ménages du premier décile de revenu, contre seulement 20 % de celui des ménages du dixième décile (Cusset et Trannoy, 2023). Pour les premiers, l'ampleur du choc est deux fois plus importante que pour les seconds (Abdouni *et al.*, 2023). À panier constant, les conséquences de l'inflation sont donc plus fortes pour les ménages pour qui ces postes de dépenses pèsent plus, soit donc les plus pauvres, mais aussi les ménages ruraux (logement, carburant) et des personnes âgées (alimentation plus carnée, logement) (Cusset et Trannoy, 2023 ; Cupillard, 2023).

L'inflation n'est donc pas ressentie de la même façon par tous. Elle est aussi fonction des produits consommés par les ménages, et de la hausse de prix qui les concerne. Ainsi, si l'on choisit plutôt que le panier de produits de l'Insee¹⁵, celui des budgets de référence¹⁶, l'inflation sur la période fin 2023-mi 2022 n'est plus de 15,1 % mais varie de 15,6 à 17,8 % selon le type de famille. Si c'est le panier aligné avec les recommandations nutritionnelles élaboré par l'UNAF qui est sélectionné pour la même période, l'inflation calculée sera même supérieure à 20 % (Concialdi, 2022). Ainsi, au prisme des caractéristiques socio-démographiques, on note que la hausse des prix pour le poste « alimentation » est plus forte pour les ménages les plus modestes, vivant en ville, et augmente avec le nombre d'enfant du foyer du fait de régimes alimentaires différents. Au total, l'alimentation, qui n'a pas fait l'objet des mêmes aides publiques que d'autres dépenses (e.g. bouclier tarifaire sur l'énergie, remise à la pompe sur le carburant) représentent environ 40 % de la hausse du prix du panier des ménages (HCFEA, 2023).

En outre, cette inflation des prix alimentaires ne peut être considérée comme une « crise » sans évoquer le contexte de sa survenue. D'un côté, l'inflation a concerné l'ensemble des dépenses de consommation, ce qui a augmenté le niveau des dépenses contraintes (transport, chauffage, électricité principalement) et donc a exercé une pression supplémentaire sur les budgets alimentaires. De l'autre, les revenus n'ont pas progressé aussi vite que les prix, ce qui a gêné le pouvoir d'achat des ménages en 2022 et 2023. Le taux de situation de privation matérielle et sociale, stable sur 2013-2020, a augmenté d'un point en 2023 (à 13,1 % de la population), et même de 5 points en ce qui concerne le poste alimentation (« manger un repas avec des protéines tous les deux jours ») (Insee, 2025). Au global, un tiers de la population, en 2023, est touché par une situation de privation, de difficulté financière, ou de pauvreté monétaire, selon l'Insee (2025).

¹⁴ Notons que sur la même période, le revenu disponible brut des ménages a progressé d'environ +6 % chaque année (Blanchet et Lenseigne, 2019).

¹⁵ Un panier de biens et services dont les prix sont suivis chaque mois, et la composition renouvelée chaque année, qui sert à calculer l'indice des prix à la consommation (IPC), utilisé pour donner la mesure de l'inflation. Voir Insee, 2023 pour plus d'information.

¹⁶ Les budgets de référence définissent un seuil au-dessus duquel les ménages peuvent participer à la vie sociale sans connaître d'importante privations, soit un degré minimal d'aisance. Ils sont développés par des experts et des citoyens chargés d'identifier un panier de bien et service.

2. CONSÉQUENCE : UNE HAUSSE DES PRIVATIONS ALIMENTAIRES CHEZ UNE PART IMPORTANTE DE LA POPULATION

Les comportements d'achats alimentaires des ménages se sont fortement modifiés durant la crise inflationniste. Ainsi, plus de 70 % des ménages déclaraient avoir changé leur comportement à cause de l'inflation depuis un an en décembre 2022, avec une surreprésentation des plus modestes, des foyers avec enfants et des moins de 35 ans (Mauro, 2023 ; Berhuet *et al.*, 2023).

2.1. Une baisse des volumes achetés

Le premier effet a été une baisse des ventes en volume : -9 % entre 2019 et 2023 (Insee, 2023). Environ 15 % des ménages ont effet déclaré consommer moins du fait de l'inflation (Insee, 2023). La contrainte varie selon les produits : selon les ménages interrogés, elle est plus forte sur la viande, le poisson ou les labels de qualité (C-Ways/Nestlé, 2024). Les chiffres qui donnent l'évolution des prix et quantités achetées entre 2021 et 2022 confirment cette tendance : les catégories de produits les plus sensibles à des hausses de prix (qui sont les plus élastiques) sont celles dont les prix sont déjà élevés hors inflation (Insee, 2025).

Par l'exploitation des données issues des tickets de caisse entre 2021 et 2022, l'Insee (2025) rapporte que lorsque les prix augmentent, les consommateurs ont tendance à faire plus souvent les courses avec de plus petits paniers, dans l'objectif de maîtriser leurs dépenses. Ainsi, le nombre de passage en caisse augmente de 3 % et le nombre d'articles par ticket baisse de 9 % lorsque les prix augmentent de 10 %. En 2024, un quart de la population déclare toujours faire « moins d'achats et moins souvent », bien que ce chiffre soit en baisse par rapport aux années précédentes (EY Parthenon, 2025).

La baisse des volumes d'achat a également touché le secteur de la restauration : 4 % des enquêtés déclarent manger davantage à domicile en 2022 et 2023 (Insee, 2023). En accord avec cela, le nombre de repas servis a en effet chuté de 2 % en 2023 (Snacking, 2024). Si, en 2024, le nombre de repas a repris une légère progression de l'ordre de 2 % avec la réduction de l'inflation, le ticket-moyen stagne, ce qui atteste d'une surveillance des dépenses « plaisir » alors que près de la moitié des personnes interrogées déclarent avoir réduit leur budget restaurant (LSA, 2025).

2.2. Une descente en gamme

Le second effet est un changement de gamme des produits achetés, qui concerne jusqu'à 16 % des ménages en 2023 (Insee, 2023). La FFBA rapporte par exemple un report sur les produits « discount » pour 91 % des personnes interrogées (HCFEA, 2023). Ces chiffres issus d'enquêtes déclaratives convergent avec ceux des ventes en magasin : entre 2022 et 2023, ce sont les produits (marque de distributeurs) et les circuits d'achat

(hypermarchés et e-commerce) qui permettent de réduire les dépenses qui sont en croissance. La part des ventes sous promotion augmente aussi à son plus haut niveau depuis 2009 (LSA, 2024). Selon les chiffres de l'Insee, une hausse de prix de 10 % entraîne une hausse du nombre d'articles sous promotion de 4 % (Insee, 2025). À l'inverse, les industriels ont réduit les lancements de nouveaux produits (LSA, 2023), notamment ceux axés sur le végétal, la « naturalité » en 2023 (LSA, 2024), ou la santé et le bio en 2024 (LSA, 2025).

2.3. Une forte hausse des situations de privation alimentaire

Un troisième effet est celui de la hausse et de la diffusion dans la société des privations alimentaires. Une part non négligeable des ménages a ainsi été contrainte de renoncer à certains repas, à certains produits, de réduire la taille des portions consommées, ou de prioriser l'alimentation des enfants sur celle des adultes (Gressier *et al.*, 2023). Du côté des associations familiales, on souligne par exemple des restrictions dans les dépenses de produits laitiers, viande, poissons et fruits et légumes, ainsi qu'un plus grand recours aux produits en promotion, « antigaspi » ou cuisinés (HCFEA, 2023). En conséquence, on a observé assez rapidement une hausse de l'insuffisance alimentaire quantitative : 16 % des personnes interrogées déclaraient « ne pas avoir parfois ou assez souvent assez à manger » en novembre 2022, contre 12 % six mois plus tôt (Bléhaut *et al.*, 2023). La progression de l'insécurité alimentaire et de l'insuffisance alimentaire qualitative dans la population est également marquante, tel que reflété par les chiffres issus de l'enquête de l'ANSES (2017) et les chiffres d'études plus récentes (C-Ways/Nestlé, 2024 ; Bléhaut *et al.*, 2023)¹⁷. Ces chiffres attestent d'une diffusion des privations et du sentiment de privation dans la société. L'Insee (2024) (2024) mesure le taux de privation sociale et matérielle qui interroge les individus sur leur incapacité à accéder à treize biens ou services considérés comme souhaitables (loisirs, vêtements neufs, deux paires de chaussure, manger de la viande, du poulet, du poisson ou équivalent végétarien tous les deux jours).

¹⁷ L'enquête de C-Ways/Nestlé mesure *l'insécurité alimentaire*, qui concerne 37 % de la population en 2022 et 32 % en 2023. Pour l'obtenir, la méthodologie employée par C-Ways est similaire à celle de l'ANSES : chaque répondant est placé dans une catégorie (sécurité alimentaire, insécurité alimentaire modérée, insécurité alimentaire sévère) selon le nombre de réponses positives à une liste de 6 questions (soit entre 0-1 réponse positive, 2-4 et 5-6). Les questions portent sur les 12 mois précédent l'enquête et concernent les privations (« avez-vous déjà réduit les portions de vos plats ou sauté des repas ? » ; « avez-vous déjà mangé moins que vous auriez dû ? »), le sentiment de faim (avez-vous, personnellement, déjà eu faim ?) et les contraintes de composition des repas (« je peux me permettre de manger des repas équilibrés ») pouvant être ressenties du fait d'un manque de capacités financières. L'enquête de Bléhaut *et al.* (2023) propose une mesure de *l'insuffisance alimentaire* quantitative et qualitative. Celle-ci atteint respectivement 16 % et 45 % de la population en octobre 2022 puis 10 % et 51 % en avril 2023. Elle utilise la même méthode que l'ANSES dans son étude de 2017, qui la mesure par une question demandée à l'individu d'évaluer s'il a eu parfois ou souvent insuffisamment à manger, ou s'il a eu suffisamment à manger mais pas toujours des aliments souhaités. L'insuffisance alimentaire quantitative concernait 3 % des adultes en 2015, contre 17 % pour l'insuffisance alimentaire qualitative.

Une personne avec au moins cinq privations est considérée comme en situation de privation, ce qui représente 13,6 % de la population en 2023, soit 1,5 point au-dessus de la moyenne 2013-2020. Enfin, sur le plan du ressenti, le « sentiment de restriction » atteint même 67 % de la population en 2023, quand la crainte de basculer dans la pauvreté augmentait à 23 % (Berhuet *et al.*, 2023).

2.4. Une hausse de la précarité alimentaire et du recours à l'aide alimentaire

Un dernier effet concerne la hausse du recours à l'aide alimentaire. En sus de ces ajustements forcés qui concernent une part croissante de la population, les années de forte inflation sont caractérisées par une hausse du recours à l'aide alimentaire, bien que plus de la moitié des personnes en situation de précarité alimentaire ne la sollicite pas (Gressier *et al.*, 2023 ; C-Ways/Nestlé, 2023). Entre 2022 et 2023, les associations ont enregistré des hausses du nombre de recourants de l'ordre de +9 % à +20 % par rapport à des chiffres déjà élevés (HCFEA, 2023). Ce sont également les profils de bénéficiaires qui se sont diversifiés : les personnes propriétaires de leur logement, les travailleurs pauvres et les retraités y sont de plus en plus nombreux (FFBA, 2025).

3. ENSEIGNEMENTS : LES MÉNAGES ONT DE PLUS EN PLUS DE MAL À FAIRE FACE AUX HAUSSES DE PRIX SUR L'ALIMENTATION

La crise inflationniste 2022-2024 a montré combien le système alimentaire pouvait être vulnérable face à des chocs, ici de nature géopolitique. Les conséquences pour l'ensemble de la population française ont été importantes, plus particulièrement encore pour les plus bas revenus. Cela démontre comment les facteurs de rigidité du budget alimentaire jouent ici un rôle négatif dans la capacité des ménages à faire face à des hausses

de prix alimentaires. Conformément aux conclusions de la partie précédente, la crise inflationniste n'a généré ni hausse notable de l'achat des produits bruts (ce qui exige une hausse du temps passé à cuisiner), ni maintien des pratiques d'achat pré-crise (ce qui demande une hausse de la disposition à payer plus cher pour son alimentation). Elle peut donc être considérée comme une sorte de test grandeur nature qui confirme la thèse selon laquelle les ménages ont de plus en plus de mal à faire face aux hausses de prix sur l'alimentation autrement que par un ajustement subi, des privations, et la montée d'une insatisfaction autour de leur alimentation.

Or cette insatisfaction concerne une part de plus en plus importante de la population, incluant de nouveaux profils, et s'ajoute à une situation initiale dans laquelle la précarité alimentaire atteint des niveaux élevés. Un effet direct de la rigidité du budget des ménages dans une situation de crise est donc le renforcement des sentiments de relégation et de ressentiment social, ainsi que de la peur de basculer dans la pauvreté. Même au plus fort de la crise, ces conséquences sociales ne sont pas traduites sur le terrain politique, contrairement à la crise portée par les Gilets Jaunes déclenchée par la hausse des prix du carburant en octobre 2018. Explorer les raisons de cette différence dépasse la présente Etude, quand bien même celle-ci invite à la prudence : un agenda de gestion des crises et risques alimentaires devrait ainsi être développé.

Les effets de la crise perdurent encore aujourd'hui alors que l'inflation est revenue à un niveau faible (+1,4 % en 2024, +0,6 % sur les quatre premiers mois de 2025) : les ventes alimentaires ont continué de baisser en 2025 (-0,9 % en volume) (FCD, 2025), tandis que l'insécurité alimentaire concerne toujours 32 % de la population en 2024 (C-Ways/Nestlé, 2024). D'ici à 2026, le prix des denrées alimentaires à l'échelle mondiale devrait se stabiliser à un niveau plus élevé (entre +18 et +30 points selon les commodités) qu'avant la crise de la Covid (World Bank, 2024).

Notre système alimentaire n'est toutefois pas à l'abri de nouvelles crises. Dans la partie suivante, nous identifions et caractérisons les facteurs de tension principaux pouvant jouer à la hausse sur les prix alimentaires à l'avenir.

PARTIE 3. QUELS FACTEURS DE TENSION SUR LES PRIX ALIMENTAIRES À L'AVENIR ?

Cette section vise à identifier un certain nombre de points de tension susceptibles de porter les prix alimentaires à la hausse dans les années à venir, entraînant des répercussions sur les achats et les dépenses des ménages. Nous raisonnons ici dans le cadre du système alimentaire actuel, sans faire l'hypothèse de transformations majeures dans son fonctionnement. Nous n'intégrons donc pas de mécanismes qui supposent des modifications significatives du système alimentaire, comme la mise en œuvre de la transition agroécologique, des ruptures technologiques ou des changements importants dans les régimes alimentaires.

Plusieurs facteurs de tension, bien identifiées dans divers rapports prospectifs (e.g. Bertolozzi-Caredio *et al.*, 2023, pour la Commission européenne ; FAO, 2015 ; OCDE, 2020), sont à prendre en compte. Ces facteurs relèvent de dimensions économiques et de marché (coûts des intrants, logistique, instabilité des marchés internationaux, etc.), mais aussi de dimensions climatiques et environnementales (réchauffement, aléas météorologiques, perte de biodiversité, tension sur les ressources naturelles). L'ensemble contribue à renforcer les incertitudes et les pressions, non seulement au niveau du secteur agricole, mais aussi sur l'ensemble des maillons des systèmes alimentaires.

1. PRIX DE L'ÉNERGIE

La récente période d'inflation a clairement montré la sensibilité des prix alimentaires à ceux de l'énergie : la hausse spectaculaire de ces derniers à partir de la mi-2021 a ainsi précédé et entraîné l'inflation alimentaire de 2022. Les prix de l'énergie à la production ont bondi de 70 % entre juillet 2021 et janvier 2022, puis à nouveau de 85 % d'ici à septembre 2022 où ils ont atteint un pic ([European Council](#)). Pour rappel, les prix de l'alimentation ont commencé à augmenter à partir de la mi-2022. Or, de possibles tensions sur les ressources, associées à la transition énergétique à venir et/ou des instabilités géopolitiques, pourraient entraîner une hausse durable et une plus grande volatilité des prix de l'énergie¹⁸. Cette dynamique est susceptible d'affecter le secteur alimentaire par plusieurs canaux.

¹⁸ Selon les différents scénarios de l'Agence internationale de l'énergie (IEA) (2024), le prix mondial du pétrole pourrait être similaire à 2023 sur la période 2025-2050. Les prix du gaz naturel en Europe pourraient baisser, de même que les prix du charbon. La demande pour ces trois sources d'énergie devrait atteindre son pic maximal en 2030. L'Agence note toutefois un risque permanent de volatilité sur les prix de l'énergie. Selon une estimation pour l'Europe, les prix réels (corrigés de l'inflation) de l'énergie et de l'électricité seront plus élevés qu'en 2025 dans chacun des quatre scénarios modélisés (Dahlem *et al.*, 2025). Sans rentrer dans les débats au sujet de la plausibilité de telles hypothèses, nous souhaitons plutôt ici pointer l'un des facteurs de tension potentiel sur les prix agricoles et alimentaires.

1.1. Effet sur le prix des inputs agricoles

Le secteur agricole représente 25 % des consommations d'énergie du système alimentaire (Barbier *et al.*, 2019), pour l'essentiel composées de 53 % de consommations directes, en grande partie du carburant, et de 47 % de consommations indirectes, principalement la production d'engrais azotés. Ainsi, les prix de l'énergie (pétrole, gaz naturel) affectent une part importante des coûts dans le système alimentaire, influencent directement les prix agricoles, et, ce faisant, les prix alimentaires en cascade.

La relation entre prix de l'énergie et prix agricoles est bien documentée. Rasoulinezhad *et al.* (2023) ont ainsi montré que les variations du prix du pétrole expliquent une part importante de la volatilité des prix agricoles au cours des dernières années. Waheed (2021) a mis en évidence un lien significatif à long terme entre les prix de l'énergie et ceux des denrées alimentaires dans 27 pays européens. Moessner (2025) établit que l'inflation énergétique exerce un effet à la hausse sur celle des denrées alimentaires : un accroissement de 10 % du prix de l'énergie pendant un trimestre se traduit par une inflation sur les prix alimentaires de 0,2 % sur l'année suivante. Cet effet est d'autant plus marqué que la dépendance énergétique du pays est forte.

Notons à ce titre que les perspectives de la FAO/OCDE (2025) pour 2034 suivent l'hypothèse d'un tassement des prix internationaux de l'énergie après 2030 proposée par l'Agence internationale de l'énergie.

1.2. Zoom : prix des engrains et prix agricoles

On peut observer une relation entre prix des engrains (eux-mêmes associés aux prix de l'énergie) et prix agricoles. Morão (2024) a par exemple analysé les impacts des perturbations mondiales de l'approvisionnement en engrains sur les filières agroalimentaires, en prenant en compte des événements tels que les restrictions à l'exportation, les changements tarifaires, les pénuries de matières premières et les sanctions internationales. En illustrant l'étude par le cas du Portugal, les résultats montrent que les chocs d'approvisionnement en engrains ont des effets économiquement significatifs sur l'industrie agroalimentaire. L'analyse révèle que les perturbations (effectives comme anticipées) de l'approvisionnement en engrains entraînent une forte et immédiate hausse des prix de production dans le secteur agroalimentaire. Les entreprises parviennent à répercuter la majeure partie de l'augmentation des coûts sur les consommateurs, ce qui se traduit par une augmentation du chiffre d'affaires.

Outre l'augmentation directe du coût des intrants, les études montrent aussi un effet de baisse des rendements liés à

une moindre utilisation d'intrants. En raison des tensions sur les marchés de l'énergie fossile et du phosphore, la hausse des prix des engrains observée au cours des dernières décennies pourrait se poursuivre à l'avenir, ce qui interroge la résilience de modes de production agricole intensifs en engrais.

Afin d'évaluer comment, dans ce contexte, les choix économiques peuvent modifier les rendements agricoles, Brunelle *et al.* (2014) ont considéré différents scénarios de prix des engrais à l'horizon 2050, basés sur une relation économétrique avec les prix du pétrole et du gaz. D'autres scénarios possibles, tels que la poursuite des tendances historiques, sont également pris en compte. Les hausses de prix des engrais qui en résultent varient entre +0,8 % et +3,6 % par an sur la période 2005–2050. Du point de vue de la demande, ces hausses de prix pourraient se matérialiser par des baisses du recours en engrais, amputant les rendements agricoles de –6 % à –13 % en 2050. Les tensions sur le marché des engrais (phosphate, azote, potassium) pourraient aussi survenir de la raréfaction des ressources et du risque de pénurie d'approvisionnement. Les chocs sur les prix alimentaires qui en résulteraient seraient compris entre +6 % et +13 % (FAO/OCDE, 2025).

1.3. Prix de l'énergie et modes de production

Par ailleurs, la sensibilité aux prix de l'énergie varie selon les modes de production. L'agriculture conventionnelle, plus consommatrice d'engrais et de produits phytosanitaires, est plus exposée que la production bio. Pendant la crise inflationniste récente, les hausses de prix des intrants énergétiques ont contribué significativement à la hausse des prix des produits conventionnels, tandis que les produits biologiques ont été relativement moins touchés ; même si d'autres facteurs ont pu également jouer, cette différence pourrait expliquer pourquoi, en 2023, les produits issus de l'agriculture conventionnelle ont subi une inflation de 11,8 % contre 7,7 % pour les produits bio (Agence Bio, 2024).

A système agricole constant, les prix de l'énergie et des engrais font donc peser un risque direct et palpable sur les rendements agricoles, et indirectement, sur les prix de l'alimentation.

1.4. Effet via la tension sur l'usage des sols au niveau global : bioénergie et agrocarburants

Un dernier effet, plus structurel, relie étroitement l'énergie, les terres agricoles et l'alimentation. L'essor des agrocarburants, encouragé par la transition énergétique, crée une concurrence croissante dans l'usage des terres. Des cultures telles que le maïs, le soja ou le colza, utilisées à la fois pour la production de biocarburants et pour l'alimentation humaine ou animale, voient leur demande s'accroître, ce qui exerce une pression haussière sur les prix agricoles. À l'échelle mondiale, environ 18 % de la consommation d'huiles végétales (palme, soja, colza) est aujourd'hui consacrée à la production de biogazole – une part appelée à augmenter dans les années à venir (OCDE/FAO, 2025). Sur ce

marché, la hausse de la demande en biocarburants contribue déjà à renchérir les prix, de l'ordre de +38 % pour chaque exajoule de biocarburant produit en moyenne (T&E, 2017).

De surcroît, l'augmentation du recours aux biocarburants risque d'accentuer la volatilité des prix agricoles et de réduire les volumes disponibles pour la consommation humaine ou animale. Pour évaluer ces effets, Hasegawa *et al.* (2020) ont étudié les impacts d'une forte demande de bioénergie sur la production alimentaire mondiale, la sécurité alimentaire et la concurrence pour les terres. Leurs simulations, intégrant divers scénarios de demande mondiale en bioénergie avec ou sans tarification du carbone, montrent qu'un recours massif à la bioénergie – s'il n'est pas rigoureusement encadré – pourrait faire grimper les prix alimentaires et accroître le nombre de personnes exposées à la faim dans de nombreuses régions du monde. Par exemple, une hausse de la demande mondiale de bioénergie de 200 à 300 exajoules d'ici 2100 entraînerait une variation des prix des cultures vivrières comprise entre -11 % et +40 %, et une baisse de la consommation alimentaire de -45 à -2 kcal par personne et par jour, ce qui pourrait placer jusqu'à 25 millions de personnes supplémentaires en situation d'insécurité alimentaire par rapport à un scénario sans développement accru de la bioénergie.

Dans la même lignée, Searchinger (2015) montre que relever les objectifs en matière de bioénergie pourrait exacerber la compétition pour les terres arables et ainsi aggraver le « *food gap* » – c'est-à-dire l'écart entre les besoins caloriques mondiaux projetés pour 2050 et la production alimentaire de 2006. Ces risques sont confirmés par une revue systématique de la littérature, qui conclut également à une intensification de la compétition pour les terres, susceptible d'entraîner une baisse de la production agricole et une hausse des prix alimentaires. Elle souligne toutefois que certains leviers peuvent atténuer ces effets négatifs, notamment le passage des cultures de première génération à des cultures de deuxième génération, plus productives et moins consommatrices de terres (Vera *et al.*, 2022).

1.5. Effet sur les coûts dans l'ensemble des filières agroalimentaires

Si l'agriculture représente environ 25 % de la consommation énergétique du système alimentaire, ce sont les transports qui constituent la part la plus importante de cette empreinte. Les industries agroalimentaires (IAA), quant à elles, concentrent près de 15 % des consommations d'énergie, liées notamment aux opérations de stockage, transformation, chauffage et emballage (Barbier *et al.*, 2019).

En analysant l'empreinte énergétique de l'alimentation selon les sources d'énergie, les carburants apparaissent comme le premier poste, représentant 39 % de la consommation totale. Le gaz naturel (8,6 Mtep, soit 27 %) est principalement mobilisé pour la production d'engrais azotés et les processus de transformation au sein des IAA. L'électricité, elle aussi, compte pour 27 % du bilan (8,4 Mtep), dont 3 Mtep consommés au domicile des ménages et 2,5 Mtep dans le secteur tertiaire. Les fluctuations des prix de l'énergie affectent donc non seulement le

maillon agricole, mais l'ensemble de la chaîne alimentaire, du producteur au consommateur.

Les prix alimentaires sont ainsi à la fois directement et indirectement sensibles à l'évolution des coûts énergétiques, qui interviennent à chaque étape : production, transformation et distribution. Certains produits y sont particulièrement exposés, tels que la viande, les produits laitiers, les légumes cultivés sous serre, le sucre, les surgelés ou les produits transformés, en raison de leur forte intensité énergétique.

Ainsi, la transformation du lait (pasteurisation, fermentation, refroidissement) et son transport frigorifique requièrent d'importantes quantités d'électricité et de carburant. De même, les étapes d'abattage, de conditionnement et de transport de la viande, ainsi que le maintien de la chaîne du froid, rendent ces produits très dépendants de l'énergie. Les aliments transformés (conserves, plats préparés, snacks) mobilisent, quant à eux, des procédés industriels particulièrement énergivores – cuisson, congélation, séchage – ainsi que des matériaux d'emballage étroitement liés aux cours du pétrole et de l'énergie.

Au cours de la crise inflationniste récente, on a observé des évolutions différencierées des prix selon les catégories de produits. Si plusieurs facteurs peuvent expliquer ces écarts, les niveaux d'intensité énergétique propres à chaque type de production constituent sans doute l'un des déterminants majeurs de ces différences.

1.6. Effet sur la contrainte de revenu des consommateurs

Un autre effet, plus indirect, lié au revenu doit être également pris en compte. En effet, la hausse des prix de l'énergie réduit le revenu disponible pour les dépenses alimentaires, en augmentant parallèlement le coût d'autres postes (chauffage, carburant, etc.), correspondant dans certains cas à des dépenses contraintes, pour lesquelles les ménages n'ont que peu voire pas de marge de manœuvre.

Une étude récente (Berland, 2024) analysant la période 2011-2019 montre qu'une hausse de 10 % des prix des carburants a entraîné une baisse de 2,5 % des dépenses alimentaires mensuelles, principalement due à une réduction des volumes achetés. La baisse de la qualité ou du prix unitaire des denrées consommées sont d'autres stratégies mobilisées par les consommateurs pour faire face à la hausse du poste « carburant », comme l'a montré la période inflationniste récente (voir section 2).

Fait notable, ces ajustements sont plus marqués en période de forte volatilité des prix de l'énergie qu'en période de stabilité. Cela montre que les ménages réagissent plus fortement aux chocs qu'à une hausse lente ou continue.

2. CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique influence, dès aujourd'hui et de manière croissante, les prix des denrées alimentaires à l'échelle mondiale. En affectant l'ensemble des systèmes agricoles, logistiques et économiques, il agit à travers une série

de mécanismes interconnectés : températures, variabilité du climat, dioxyde de carbone. Ceci entraîne des conséquences pour la production agricole, les maillons aval, et les prix alimentaires.

A l'échelle mondiale, les prix de l'alimentation pourraient augmenter de 0,92 à 3,23 points de pourcentage par an d'ici à 2035, et de 0,32 à 1,18 point en Europe (Kotz *et al.*, 2024). La hausse des prix alimentaires, particulièrement pour les céréales et les produits animaux, pourrait atteindre +30 % d'ici à 2050 (IPCC, 2019). Les effets des températures et des précipitations extrêmes sur les prix seront plus importants pour les pays et les populations à faibles revenus, quand bien même le niveau de risque devrait s'accroître pour l'ensemble des catégories de revenus (Quante *et al.*, 2024). C'est la même chose pour les événements climatiques extrêmes, qui entraîneraient des hausses des prix alimentaires de l'ordre de +35 % dans les pays pauvres contre +23 % dans les pays riches (Birgani *et al.*, 2022). Les effets sur les rendements agricoles pourront pour leur part être supérieurs dans les pays à haut revenu, qui bénéficient d'un climat tempéré et sont moins préparés face aux risques climatiques (Hultgren *et al.*, 2023).

Au total, le coût du changement climatique pour le secteur de production agricole et alimentaire en France pourrait représenter plus de 2,6 milliards d'euros par an d'ici à 2050 selon le CGAAER (2022) en incluant les surcoûts liés à l'eau et ceux liés à la prise en charge des aléas climatique, à comparer par exemple à l'enveloppe annuelle de la PAC en France de 9 milliards d'euros. À cela, il faut ajouter les dépenses d'investissement nécessaires pour adapter le secteur agricole et agroalimentaire. Cette hausse des coûts de production devrait avoir des effets à la hausse sur les prix à moyen terme.

2.1. Des variabilités de température accrues

Les changements de température ont déjà des conséquences directes sur la production agricole, et constituent le premier facteur de baisse des rendements à l'échelle locale (Hultgren *et al.*, 2023). Dans le cas de la France, ces variations pourraient entraîner une baisse tendancielle des précipitations et une hausse des situations de froid extrême en hiver après plantation. Les rendements moyens pour le blé pourraient ainsi baisser de 21 % d'ici à la fin du siècle (Gammans *et al.*, 2017). En outre, la hausse des températures serait associée à une hausse de la fréquence des vagues de chaleur (au-dessus de 31 degrés) en Europe sur la période 2030-2060, qui ont pour conséquence raccourcissement du cycle des végétaux, stress hydrique et stress thermique, induisant potentiellement des baisses de rendements de l'ordre de -5 % pour le blé et le tournesol, et -13 % pour le soja (Moriondo *et al.*, 2010).

À l'échelle mondiale, l'ensemble des cultures de base telles que le blé, le maïs, le riz ou encore le soja, particulièrement sensibles aux variations climatiques, verront leurs rendements diminuer de l'ordre de 6 % à 35 % pour les cultures de base. Ni la mise en œuvre de mécanismes pour s'adapter au changement climatique ni la croissance des revenus ne devraient être

en mesure de compenser ces pertes de rendements, sauf pour le riz (Hultgren *et al.*, 2023).

2.2. Une augmentation de la variabilité des précipitations

Le changement climatique ne se traduit pas uniquement par une hausse généralisée des températures, mais aussi par une modification de la variabilité des températures et des événements climatiques extrêmes.

Dans le cas d'un scénario tendanciel à +2°C, l'Europe serait concernée par une baisse moyenne des précipitations de 3,5 % pour la période 2030-2060 par rapport à la période 1975-2005. La distribution des précipitations dépend des zones du continent considérées ainsi que des saisons : le bassin méditerranéen serait ainsi concerné par une baisse de 35 % en été tandis que le Nord de l'Europe bénéficierait de conditions climatiques plus clémentes. En outre, les plantations d'été sont davantage concernées par des risques de pertes de rendement que les plantations d'hiver (Moriondo *et al.*, 2010).

Les événements climatiques extrêmes sont un autre facteur de tension pour les récoltes comme pour l'élevage. Ainsi, le dérèglement climatique peut engendrer des précipitations plus incertaines. En France, les fortes précipitations au printemps 2016 et 2024 ont généré des pertes de rendements notables pour le blé, de l'ordre de -24 % et -11 % (Debaeke *et al.*, 2025). Les sécheresses prolongées ou les inondations sont d'autres éléments à prendre en compte. Ils conduisent à des pertes directes de récoltes, mais aussi à des restrictions dans l'irrigation et à un appauvrissement de la fertilité des sols, qui jouent sur les rendements (Dabaeke *et al.*, 2025). Une mété-analyse a par exemple mis au jour que l'effet des sécheresses était en moyenne de +32 % sur les prix alimentaires (Birgani *et al.*, 2012). Lorsque la production est concentrée géographiquement, les effets sont démultipliés. C'est le cas des sécheresses ayant touché les cultures d'olive en Espagne en 2022/23 ou la production légumière en Californie en 2022 qui ont fait respectivement augmenter les prix à la consommation de 50 % et 80 % en un an (Kotz *et al.*, 2025). Ces événements sont déjà visibles en France, mais aussi à travers le monde, et devraient se répéter à l'avenir en Europe (Spinoni *et al.*, 2018).

Les perspectives pour 2034 de la FAO/OCDE (2025) font l'hypothèse de gains pour la production végétale et animale mondiale principalement du fait d'une amélioration de la productivité agricole et non pas d'une extension des surfaces cultivées. Cela est particulièrement le cas pour les pays à faible revenu et revenu intermédiaire alors que la croissance des rendements (céréaliers) dans les pays à hauts revenus devrait ralentir. Par ailleurs, ces perspectives donnent à voir une grande disparité selon les cultures et cheptels. Enfin, le rapport mentionne que « les projections de référence sont entourées d'incertitudes à moyen terme ». Par exemple, la probabilité pour qu'un événement climatique extrême conduise à une hausse de prix anormale (en dehors des intervalles proposés) est estimée à 40 %.

2.3. Une hausse de la concentration de dioxyde carbone dans l'atmosphère

Le dérèglement climatique induit par ailleurs une hausse de la concentration en dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Cela peut mener à des effets compensatoires sur les rendements du blé, du maïs, du sorgho et du riz qui ne sont pas suffisants cependant pour les stabiliser face aux baisses entraînées par les événements climatiques. Dans un scénario de fort dérèglement climatique et sans adaptation, les pertes de rendements varient entre 7 % et 23 % selon les cultures (Rezaei *et al.*, 2023).

2.4. Effets du changement climatique sur l'élevage et l'agro-industrie

Ces conditions climatiques (fortes chaleur, humidité, sécheresse etc.) plus extrêmes et plus fréquentes affectent également le secteur agroalimentaire du fait de la variabilité accrue des volumes et caractéristiques (teneur en eau, en sucre, etc.) des matières premières agricoles. Or, la standardisation des matières premières a été l'une des conditions de réduction des coûts sur la période historique précédente en permettant une prévisibilité et une homogénéité des matières à transformer. L'imprévisibilité de la qualité des denrées, comme les besoins supérieurs en énergie risquent ainsi d'augmenter les coûts de production.

Sur le plan de la production animale, les fortes températures et les sécheresses peuvent entraîner d'importantes conséquences en termes de bien-être animal, de productivité, de fertilité et de rentabilité des filières d'élevage (Renaudeau *et al.*, 2025a). En effet, les fourrages peuvent venir à manquer, les vagues de chaleur peuvent causer une surmortalité pendant l'été, le réchauffement peut stimuler la (ré)émergence de maladies dans de nouvelles zones géographiques. Thornton *et al.* (2009) estiment que les pertes de production d'ici à 2100 pourraient représenter entre 3 % et 9 % de la valeur du secteur en 2005. Les zones où les températures sont déjà élevées, et dont les ressources sociales, économiques et institutionnelles pour s'adapter sont réduites, sont davantage à risque (Godde *et al.*, 2021).

2.5. Gestion des crises et adaptation

Dès maintenant, la surveillance, l'indemnisation et la gestion des crises liées au dérèglement climatique engendrent des dépenses importantes au niveau agricole : sur la période 2013-2022, en France, elles ont augmenté pour atteindre plus de 400 millions d'euros en 2021 et 2022, ce qui représente 10 % du budget du ministère de l'Agriculture (Bonvillain *et al.*, 2024). Selon le CGAAER (2022), le changement climatique sera à la source de dégâts de l'ordre d'1 milliard d'euros chaque année pour le système alimentaire français s'il n'évolue pas.

Selon Hultgren *et al.* (2023), les mesures d'adaptation mises en œuvre pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique (notamment l'adaptation des variétés face aux températures extrêmes) pourront aussi mener à des baisses de rendement. En Europe, l'adaptation des cultures de maïs

pourrait engendrer des gains de rendement de 10 % au Nord et des pertes de 40 % sur le pourtour méditerranéen. L'étude montre également que les effets positifs de l'adaptation ne compenseront pas les effets négatifs du dérèglement climatique sur la production mondiale.

3. CRISES SANITAIRES

Les crises sanitaires touchent à la fois la production végétale et la production animale. Elles ont des conséquences notables sur les producteurs et la dépense publique. L'ampleur de leurs impacts pourrait augmenter avec le changement climatique.

Les crises sanitaires représentent en 2022 plus de 500 millions d'euros de dépenses publiques en France au maillon agricole, un record depuis 2013 (Bonvillain *et al.*, 2024). Au total, la crise d'influenza aviaire (IAHP) de 2021-2022 a généré une dépense d'environ 1 milliard d'euros pour la puissance publique (CGAER, 2022). Mais l'impact économique des crises sanitaires ne se limite pas à la dépense publique : la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) dans différents pays européens dans les années 1990 a ainsi mené à des pertes pour les producteurs (du fait de l'abattage des animaux infectés), des restrictions au commerce international (certains pays refusant la viande bovine issue des pays touchés) mais aussi à une baisse de la consommation de boeuf sur le marché domestique, qui a elle-même entraîné une baisse des prix du boeuf et donc de la valeur du marché (Martins, Häsler et Rushton, 2015). Ces crises sanitaires devraient se renforcer à l'avenir, notamment sous l'influence du changement climatique qui favorise le développement et la transmission des maladies comme la tuberculose bovine (Allen, Skuce, et Byrne, 2018) et l'IAHP (Rupasinghe, Chomel, et Martínez-López, 2022). Il favorise également la croissance des agents pathogènes, l'extension de leur périmètre géographique (Bett *et al.*, 2017) et les points de contact avec les animaux d'élevage (du fait de la modification des habitats ou des migrations d'oiseaux sauvages par exemple) (Renaudeau *et al.*, 2025b).

Les maladies touchent également la production végétale, par le biais de bioagresseurs (ravageurs, champignons, bactéries, etc.) ou d'adventices. Sur le temps long, la modification des écosystèmes cultivés (intensification, artificialisation et simplification) a réduit leur potentiel de régulation et rendu les cultures plus sensibles aux bioagresseurs (Launay *et al.*, 2025). Les pertes de récoltes sont ainsi fréquentes et régulières pour les grandes cultures. Elles touchent entre 25 % et 37 % des volumes, un chiffre qui ferait plus que doubler en l'absence de protection phytosanitaire (Launay *et al.*, 2025). Le changement climatique aura des effets contrastés sur les bioagresseurs et ne jouera pas toujours dans le sens de l'exacerbation des menaces sur les cultures. Dans le cas de certains insectes ravageurs, on note par exemple une expansion importante de leur zone d'action, qui n'est pas forcément corrélée avec des impacts plus importants sur les cultures (qui dépendent aussi de la dynamique des populations et leur position dans les réseaux trophiques). Toutefois, les événements climatiques extrêmes favorisent le développement

d'agents pathogènes, tout comme le réchauffement des températures hivernales. De même, le changement climatique jouerait dans le sens de l'accroissement de la biomasse adventice, qui résulterait en des baisses de rendements pour les grandes cultures (Cavan *et al.*, 2020).

4. RESTRICTIONS DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Une des caractéristiques importantes de l'évolution des systèmes alimentaires au cours des dernières décennies est celle de l'importante extension des échanges commerciaux de produits agricoles et alimentaires au niveau international. Ceux-ci ont répondu à la spécialisation productive des pays et à la mise en concurrence des acteurs de l'offre sur des échelles de plus en plus larges, dans un contexte dans lequel les coûts de transports étaient faibles. Ils ont contribué, ce faisant, à la limitation des prix alimentaires dans les pays développés et ont eu des impacts positifs sur les niveaux de vie des producteurs des pays en développement répondant à la demande des marchés internationaux.

Reste que, sur ce sujet, les tensions sont fortes entre soutiens à l'ouverture et au développement des échanges internationaux, et ceux en faveur de leur limitation. Les arguments peuvent être environnementaux, du fait des impacts sur le climat de certains modes de transport, ou motivés par des enjeux de protection des producteurs ou des consommateurs domestiques (européens). Des pratiques de production moins exigeantes au regard de dimensions sanitaires ou environnementales dans les pays exportateurs, par rapport à celles développées au niveau domestique, peuvent pénaliser les producteurs européens, si elles exercent sur eux une pression concurrentielle « déloyale ». Les enjeux en matière de souveraineté renforcent actuellement ces préoccupations. Pour les consommateurs, des pratiques de production moins exigeantes peuvent avoir des répercussions négatives sur le plan de la santé ou apparaître incompatibles avec les attentes en matière de protection de l'environnement. Dans ce cadre, des restrictions aux échanges sont souvent brandies comme une réponse adéquate. Que sait-on de leurs impacts sur les échanges, et les prix ?

Les restrictions commerciales peuvent s'appliquer selon des modalités variées. Matthews (2022) les examine au niveau de l'UE et distingue (1) les mécanismes disponibles dans le cadre d'accords environnementaux multilatéraux, en particulier l'accord de Paris de 2015, (2) les outils tarifaires mobilisables dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels non réciproques ou d'accords volontaires de libre-échange, (3) l'extension aux produits agroalimentaires du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), (4) la fixation de normes obligatoires à l'importation dans l'UE, et 5) la fixation de dispositions de diligence raisonnable.

La fixation d'un niveau « optimal » de restrictions aux échanges (ou de « protectionnisme économique ») est complexe, non seulement sur le plan technique (pour identifier

ce que sont des conditions de productions équivalentes dans des zones géographiques différentes) mais aussi en termes d'efficacité climatique et environnementale, car il faut tenir compte de la réaction de l'offre domestique à des évolutions dans la part ou le type de produits agricoles et agroalimentaires importés/exportés, et des émissions/dommages associés.

De nombreux travaux d'analyse économique ont porté sur ces questions au cours des dernières années afin d'évaluer les effets de divers types de restrictions commerciales sur les échanges, et sur les producteurs et les consommateurs des pays importateurs et exportateurs. De façon générale, il ressort que selon les instruments utilisés, les gains pour les producteurs domestiques varient, de même que les niveaux de qualité sanitaire ou environnementale des produits. Mais tous les travaux convergent vers l'idée que ces restrictions commerciales entraînent des hausses de prix pour les consommateurs finaux.

Par exemple, Khandelwal *et al.* (2023) ont analysé l'impact des différences de normes nationales de résidus maximaux (MRL) sur le commerce, les prix et la montée en qualité des produits, en utilisant des données sur 59 pays et 145 produits agroalimentaires. Les résultats montrent que les écarts de réglementation freinent le commerce (moins de produits et de volumes échangés) et augmentent les prix, sans effet significatif sur la qualité des produits exportés. Ces effets sont plus marqués dans les échanges Sud-Nord, suivis des échanges Nord-Nord, et sont négligeables pour les exportations vers les pays du Sud.

5. LIMITES ET DISCUSSION

Dans ce qui précède, ont été listés un certain nombre de facteurs (prix de l'énergie, changement climatique, crises sanitaires, échanges commerciaux) qui pourraient affecter l'offre et les prix agricole et alimentaire. Pour rappel, nous avons ici sélectionné les facteurs les plus probables à système alimentaire inchangé. Nous avons donc omis d'autres facteurs qui pourraient jouer dans le même sens d'un accroissement des prix de l'alimentation, comme par exemple : la plus juste rémunération des producteurs ; les effets de pouvoirs de marché de certains acteurs dans les filières alimentaires ; ou encore l'adoption de pratiques agricoles ayant moins d'impacts sur l'environnement.

À l'inverse, il faut reconnaître que d'autres facteurs pourraient jouer à la baisse et compenser les effets à la hausse des facteurs d'offre mentionnés ci-dessus : gains de productivité permis par des innovations techniques et variétales dans le modèle agricole « intensif », qui viendraient compenser les surcoûts liés aux besoins énergétiques de systèmes de production basés sur de fortes consommations en intrants chimiques ; économies d'échelles et massification de l'offre dans le modèle agroécologique, qui viendraient compenser les surcoûts liés à l'extensification des systèmes de production (baisses des rendements induites par la réduction des intrants chimiques) ; politiques de concurrence dès lors que les pouvoirs de marché de certains opérateurs se traduisent par des prix trop élevés. De même, la poursuite des dynamiques du côté de la demande

(hausse de la part des dépenses alimentaires allouée au hors-domicile, et baisse du poids de la matière première agricole dans la dépense de consommation) est plutôt de nature à réduire l'ampleur des chocs qui touchent le maillon production. Au total, cependant, le bilan demeure incertain, et on ne peut occulter le risque d'une évolution à la hausse et/ou d'une volatilité accrue des prix alimentaires, sous l'effet des facteurs d'offre, marqués en tout premier lieu par le changement climatique et les enjeux énergétiques et de souveraineté.

La discussion ne peut cependant se limiter à considérer les facteurs d'offre. Les prix alimentaires sont également largement déterminés par les facteurs de demande et les dispositions à payer des consommateurs. Les équilibres de marché et le système de prix à venir vont donc aussi dépendre de l'évolution des comportements de consommation, et en particulier de l'évolution des régimes alimentaires et de la part des pertes et gaspillage.

Tout d'abord, il est probable que l'augmentation des prix alimentaires devrait conduire à une réduction du gaspillage, dont on sait qu'il reste important, particulièrement au niveau des ménages. Cette réduction est un levier pour contenir l'accroissement des dépenses alimentaires – elle a une contrepartie cependant, du côté des producteurs, du fait de la baisse des quantités demandées.

Ensuite, l'évolution des régimes alimentaires est de nature à compenser des prix alimentaires plus élevés. Les études portant sur les dépenses des consommateurs bio montrent qu'elles ne sont pas nécessairement plus élevées que celles des autres ménages. Leurs dépenses combinent, en effet, à la fois un effet prix (les produits bio sont en moyenne plus chers que leurs équivalents conventionnels) et un effet régime (des choix alimentaires différents, donnant une plus large place aux fruits et légumes et aux protéines végétales, et une moindre place aux produits carnés, aux boissons sucrées, à l'alcool, etc.). Des prix alimentaires plus élevés n'impliquent donc pas nécessairement une hausse proportionnelle des dépenses alimentaires totales, en raison notamment des substitutions qui peuvent s'opérer entre catégories de produits dans les paniers de consommation.

Toutefois, il s'agit à nouveau de ne pas réfléchir en statique, mais d'intégrer les dynamiques d'offre et demande. Ainsi, les prix actuels pourront ne plus être les mêmes demain sous l'effet des facteurs d'offre indiqués plus haut, mais aussi de ces facteurs de demande. Par exemple, l'évolution des régimes alimentaires aura des effets différenciés sur les prix selon qu'elle résulte d'un changement dans les préférences des consommateurs en faveur d'un régime moins carné ; ou d'une intervention publique sur les prix (e.g. fiscalité nutritionnelle ou environnementale). Dans le premier cas, on peut faire l'hypothèse d'une hausse des prix des produits végétaux, pour lesquels la demande augmente, et d'une baisse du prix des produits animaux. Ces deux effets devraient se compenser, et le montant des dépenses alimentaires rester stable (Rockström *et al.*, 2025). Soulignons en revanche que si la transition vers des régimes alimentaires moins riches en produits d'origine animale se fait concomitamment à la réduction des pertes et gaspillages, ce montant pourrait baisser (Guyomard et

al., 2023). Dans le second cas, l'effet d'une taxe sur les produits animaux aurait pour effet une hausse du prix des produits animaux, sans garantie que la demande pour les produits végétaux n'augmente en parallèle : l'effet pour les dépenses pourrait être à la hausse.

Enfin, nous l'avons dit : les dynamiques internes au système alimentaire ne sont pas isolées du reste de la société. L'évolution des revenus, des dépenses contraintes hors-alimentation, des normes sociales (et notamment des préférences d'allocation des dépenses des ménages), etc., joueront également un rôle à

l'avenir dans la structuration du budget alimentaire et la disposition à payer des ménages. Les quelques études disponibles concluent ainsi généralement à la baisse de la part du revenu global dédié à l'alimentation, que le scénario intègre un changement de régime alimentaire ou non. En effet, la progression du revenu est projetée pour être supérieure à la progression des dépenses (Rockström *et al.*, 2025). Néanmoins, ces études n'intègrent généralement pas les facteurs rigidification du budget des ménages que représentent la hausse des dépenses contraintes ou l'évolution des préférences, qui pourtant jouent un rôle central comme nous l'avons montré.

CONCLUSION

La présente *Étude* met en évidence une tension croissante pour l'alimentation des ménages français, résultat d'une prise en tenaille entre deux phénomènes (**Figure 5**). D'un côté, nous avons montré que les dépenses alimentaires étaient de plus en plus sous pression, du fait du ralentissement des gains de pouvoir d'achat, de l'accroissement des dépenses contraintes hors-alimentaire, et de l'évolution des préférences et des modes de vie des ménages qui ont fait de l'alimentation une pratique secondaire dont ils cherchent à contenir le poids dans leur budget et leur emploi du temps. De l'autre, nous avons mis en avant une série de facteurs de tension à la hausse sur les prix alimentaires (changement climatique, prix de l'énergie, aléas sanitaires, restrictions aux échanges), dont il serait imprudent de considérer qu'ils pourraient être compensés par des facteurs à la baisse (renforcement de la libéralisation, gains de productivité, etc.).

Une majorité de ménages français se trouvent ainsi dans une situation de plus en plus difficile à gérer en cas de hausse de prix sans perte de « bien-être ». L'analyse indique en effet que parmi les solutions envisagées pour faire face à cette prise en tenaille, deux doivent être laissées de côté à ce stade (à la fois car d'un point de vue théorique elles entrent en contradiction avec des dynamiques lourdes que nous pointons, et que d'un point de vue empirique, elles n'ont pas été mobilisées par les ménages pour faire face à la crise de 2022-2024) :

- un retour massif à la cuisine, et donc une hausse des achats de produits bruts, moins chers que les produits transformés ;
- une hausse de la disposition des ménages à dépenser plus pour leur alimentation, et donc à pouvoir maintenir une alimentation satisfaisante même en cas de hausse de prix.

En outre, nous pointons que le risque que les ménages parviennent de moins en moins à accéder à une alimentation sûre, abordable et conforme à leurs préférences intervient dans une situation où le « pacte alimentation » est déjà fragilisé. De fait, on observe d'ores et déjà :

- une extension des situations de privation alimentaire (dont insécurité alimentaire et précarité alimentaire) à une part plus importante de la population et à de nouveaux profils ;
- une alimentation de plus en plus « duale » où cohabite une offre de masse accessible à la majorité et la multiplication de segments de marché « haut de gamme » visant la minorité de ménages capables et souhaitant dépenser plus pour leur alimentation.

Dans ce contexte, il paraît crucial pour la puissance publique de trouver les moyens adéquats pour anticiper, prévenir et faire face aux crises alimentaires qui ne manqueront pas de surgir à nouveau à l'avenir. Pour cela, elle doit au premier chef se doter d'une capacité à agir sur la demande, de manière à redonner de la flexibilité au budget alimentaire des ménages. Les scénarios qui projettent une évolution des régimes alimentaires (avec une réduction de la consommation de produits animaux et une hausse des produits végétaux), additionnée à une réduction des

pertes et gaspillages, permettent ainsi d'envisager *a minima* une stagnation des dépenses alimentaires à l'avenir. Un autre enjeu est que les régimes alimentaires les plus résilients soient aussi conformes aux préférences des individus, sans quoi une telle évolution nourrirait un mécontentement social. Il est ainsi essentiel de construire une politique de la demande qui ne repose pas sur du conseil ou de l'injonction, mais qui permette une appropriation des pratiques alimentaires ciblées, *via* l'amélioration des environnements alimentaires, comme nous le montrons dans le scénario TRAMe2035.

Enfin, cette *Étude* ouvre plusieurs perspectives pour la réflexion collective, dans l'objectif d'assurer le maintien du « pacte alimentation », ainsi que la poursuite de co-bénéfices environnementaux et sociaux. Ces pistes s'appuient sur les constats mis en évidence dans cette *Étude* d'une alimentation de plus en plus « duale », secondaire et externalisée.

1) La grande distribution est le premier débouché pour les ventes alimentaires, ainsi qu'un acteur central du fonctionnement du système alimentaire par sa capacité d'influence sur les acteurs en amont, et les consommateurs en aval. La réduction de la taille des portions, l'extension des gammes de produits à mention de qualité, la mise en avant des produits durables et sains en rayon, la rénovation de la politique de prix, etc., sont autant de leviers à la main de cet acteur, qui pourrait être stimulés par les pouvoirs publics.

2) Les produits à valeur ajoutée environnementale ou de santé doivent être rendus plus abordables, attractifs et disponibles sans renforcer la dualisation du marché. En parallèle, cela requiert également d'améliorer la qualité environnementale et sanitaire du segment conventionnel qui représente l'immense majorité des ventes.

3) L'offre transformée est une réponse adaptée à l'évolution des préférences et des modes de vie. La puissance publique doit donc travailler à l'amélioration de sa qualité sanitaire et environnementale. En outre, le secteur agroalimentaire doit être en capacité d'innover de manière à faire correspondre pratiques et aspirations actuelles des consommateurs et produits plus durables.

4) La politique actuelle de lutte contre l'insécurité alimentaire n'est pas équipée pour faire face à l'extension progressive des situations de privation et d'insécurité alimentaires ni aux situations d'urgence (de crise) alimentaire qui pourraient se multiplier à l'avenir. Elle devra évoluer pour prendre en compte la diversification des situations de précarité, des profils, et renforcer le volet de prévention.

RÉFÉRENCES

Abbas, S., & Waheed, A. (2022). Energy price and food price nexus in Europe: evidence from heterogeneous panel econometrics. *Journal Global Policy and Governance*, 11(1), 3-20.

Abdouni, S., Buresi, G., Delmas F. (2023). *En 2022, la hausse du niveau de vie ne compense qu'en partie l'augmentation des dépenses liée à l'inflation, sauf pour les 10 % les plus aisés*. Insee Références.

Agreste (2024). *Graph'Agri 2024*. 224 pages. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFra2024Integral/detail/>

Agreste, & FranceAgriMer. (2024). *Baisse de la consommation de viande en France en 2023*.

Allain, M.-L., Avignon, R., Chambolle C., Molina, H. (2022). *Buying groups formation: what effects on competition in the retail industry ?* IPP Policy Briefs n°79.

Allen, A. R., Skuce, R. A. et Byrne. A. W. (2018). Bovine Tuberculosis in Britain and Ireland – A Perfect Storm? the Confluence of Potential Ecological and Epidemiological Impediments to Controlling a Chronic Infectious Disease. *Frontiers in Veterinary Science* 5 (juin): 109. <https://doi.org/10.3389/fvets.2018.00109>

Anses (2017). *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires - 3 (INCA 3)*.

Barbier, C., Couturier, C., Pourouchottamin, P., Cayla, J.-M., Sylvestre, M., & Pharabod, I. (2019). *Le bilan énergétique et carbone de l'alimentation en France de la production à la consommation de la production à la consommation*.

Barraud de Lagerie, P., & Pilmis, O. (2016). Chapitre 9 / À la recherche de la « bonne formule ». In *Gouverner les conduites*. <https://doi.org/10.3917/scpo.dubui.2016.01.0335>

Bergès, F., Bontems, P., Réquillart, V. (2008). L'impact économique du développement des marques de distributeurs. *Economie et prévision*, n°189 2009-3.

Berhuet, S., et Hoibian, S. (2023). *Les effets de l'inflation sur la sociabilité des Français. Enquête Conditions de vie et aspirations. Terrain mené en janvier 2023. Travail réalisé à la demande de la Direction Générale de la Cohésion Sociale*. Crédoc. 42 p.

Berland O. (2024). *Essais sur les Choix Alimentaires, le Pouvoir d'Achat, les Empreintes Carbones et les Inégalités*. Thèse de doctorat de l'université Paris-Saclay École doctorale n°581, (ABIES) <https://pastel.hal.science/tel-05239164>

Bertolozzi-Caredio, D., Severini, S., Pierre, G., Zinnanti, C., Rustom, R., Santoni, E. and Bubbico, A. (2023). *Risks and vulnerabilities in the EU food supply chain*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2023, doi:10.2760/171825, JRC135290.

Besson, E. (2008). *Formation des prix alimentaires*. Secrétariat d'État chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique. Rapport au Premier ministre.

Bett, P. Kiunga, J. Gachohi, C. Sindato, D. Mbotha, T. Robinson, J. Lindahl, D. Grace (2017). Effects of climate change on the occurrence and distribution of livestock diseases, *Preventive Veterinary Medicine*, Volume 137, Part B, pp. 119-129, ISSN 0167-5877, <https://doi.org/10.1016/j.prevetmed.2016.11.019>

Birgani, R. A., Kianirad, A., Shab-Bidar, S., Djazayeri, A., Pouraram, H., & Takian, A. (2022). Climate Change and Food Price: A Systematic Review and Meta-Analysis of Observational Studies, 1990-2021. *American Journal of Climate Change*, 11(02), 103-132. <https://doi.org/10.4236/ajcc.2022.112006>

Blanchet, D., Lenseigne, F. (2019). Croissance économique et pouvoir d'achat des ménages en France : les principales évolutions depuis 1960. *Économie et Statistique/Economics and Statistics*, 510-511-512, 53-68. <https://doi.org/10.24187/ecostat.2019.510t.1987>

Bléhaut, M., Gressier, M., Paquet, N. (2023). *La précarité alimentaire, en hausse, est liée à moins de diversité dans l'alimentation*. Cahier de recherche N°C357. Crédoc.

Bonfrer, A., & Chintagunta, P. K. (2004). Store Brands: Who Buys Them and What Happens to Retail Prices When They Are Introduced? *Review Of Industrial Organization*, 24(2), 195218. <https://doi.org/10.1023/b:reio.0000033352.19694.4a>

Bonvillain, T., Rogissart, L., Féret, S. (2024). *Estimation des dépenses publiques liées aux crises agricoles en France entre 2013 et 2022*. Étude climat. I4CE.

Boyer, P. (2021). L'euro alimentaire : méthode et nouveaux résultats pour l'analyse de la répartition de la valeur dans la chaîne agroalimentaire en France. *Économie rurale*, 378(4), 137-157. <https://doi.org/10.4000/economierurale.9522>

Brocard, C., Saujot, M., Brumont, L., & Dubuisson-Quellier, S. (2022). *Pratiques alimentaires durables : un autre regard sur et avec les personnes modestes*. Décryptage Iddri.

Brunelle, T., Dumas, P., Souty, F., Dorin, B., & Nadaud, F. (2015). Evaluating the impact of rising fertilizer prices on crop yields. *Agricultural Economics*, 46(5), 653666. <https://doi.org/10.1111/agec.12161>

Butault J.-P. (2008) La relation entre prix agricoles et prix alimentaires, *Revue française d'économie* 23(2), 215-241.

Carof, S. (2017). Des femmes corpulentes sous contrainte : acquisition et négociation des normes nutritionnelles en Allemagne et en Angleterre. *L'Année sociologique*, 67, 107-130.

Caroli, E., Gautié, J., Lamanthe, A. (2009). The French food-processing model: High relative wages and high work intensity. *International Labour Review*, Vol. 148, No. 4.

Cavan N., Castel T., Pergaud J., Angevin F., Colbach N. (2020). Et demain ? Robustesse des stratégies innovantes de gestion des adventices face au changement climatique, *Innovations Agronomiques*, 81, 209-225, <https://doi.org/10.15454/fqye-3778>

CGAAER, (2022). *Évaluation du coût du changement climatique pour les filières agricoles et alimentaires*. <https://agriculture.gouv.fr/evaluation-du-cout-du-changement-climatique-pour-les-filières-agricoles-et-alimentaires-0>

Champagne, C., Pailhé, A., & Solaz, A. (2015). 25 ans de participation des hommes et des femmes au travail domestique : quels facteurs d'évolutions ? *Économie et Statistique*, 478-479-48, 209-242. https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/21517/doc_travail_2014_203_travail_domestique_genre.fr.pdf

Chatellier, V., Delame, N. (2007). *Les exploitations agricoles européennes et françaises. L'agriculture, nouveaux défis*, INSEE Références, 978-2-1106-8403-5. ffhal-01172843

Chen, D. M. C., Bodirsky, B., Wang, X., Xuan, J., Dietrich, J. P., Popp, A., & Lotze-Campen, H. (2025). Future food prices will become less sensitive to agricultural market prices and mitigation costs. *Nature Food*, 6(1), 85-96. <https://doi.org/10.1038/s43016-024-01099-3>

Ciapanna, E., et Rondinelli, C. (2014). *Retail market structure and consumer prices in the euro area*. European Central Bank. Working Paper Series NO 1744. 30 p.

Collart Dutilleul, F. (dir). Bréger, T. (coord) (2013). Penser une démocratie alimentaire (Vol 1). INIDA, San José, Collection « ouvrages collectifs » (Série «Obras colectivas»), Vol. III.

Concialdi, P. (2022). *Vivre au minimum : des dépenses qui augmentent plus vite que l'inflation*. Éclairages. Institut de recherches économiques et sociales.

Crédoc (2012). *Les jeunes d'aujourd'hui. Quelle société pour demain ?* Cahiers de recherche. 216 p. <https://www.credoc.fr/publications/les-jeunes-daujourd'hui-quelle-societe-pour-demain>

Cupillard, E. et Simon, O. (2023). « En avril 2023, l'alimentation est devenue le principal facteur de disparités d'inflation entre catégories de ménages » in *L'inflation reflue, la croissance hésite*. Note de conjoncture. Insee. 92 p.

Cusset, P-Y. et Trannoy, A. (2023). *Alimentation, logement, transport : sur qui l'inflation pèse-t-elle le plus ? Note d'analyse n°119*. France Stratégie.

C-Ways et Nestlé (2023). *Observatoire des vulnérabilités alimentaires. Quelles actions de terrain mettre en place ?* 75 p. <https://www.nestle.fr/sites/g/files/pydnoa566/files/2023-11/Etude%20Observatoire%20des%20vuln%C3%A9abilit%C3%A9s%20alimentaires.pdf>

C-Ways et Nestlé (2024). *Observatoire des vulnérabilités alimentaires. Partage des enseignements principaux de la 2^e édition*. 28 p. <https://www.nestle.fr/sites/g/files/pydnoa566/files/2024-12/ObsVuln%C3%A9abilit%C3%A9s%20alimentaires.pdf>

Dahlem, E., Zhou, H., Schmitt, A. (2024). *EU Energy Outlook 2060: How will power prices, generation and demand develop?* Montel. <https://montel.energy/resources/blog/eu-energy-outlook-2060-how-will-power-prices-generation-and-demand-develop>

Davidou, S., Christodoulou, A., Fardet, A., & Frank, K. (2020). The holistico-reductionist Siga classification according to the degree of food processing : an evaluation of ultra-processed foods in French supermarkets. *Food & Function*, 11(3), 20262039. <https://doi.org/10.1039/c9fo02271f>

De Saint Pol, T. (2016). Les habitudes alimentaires des Français : une institution sociale entre constance et renouveau. *Esprit*, 425, 111-120. <https://doi.org/10.3917/espri.1606.0111>

Debaeke, P., Graveline, N., Lacor, B., Pellerin, S., Renaudeau D., Sauquet, E. « Introduction » in Dabaeke, P. et al. (coord) (2025). Agriculture et changement climatique. Impacts, adaptation et atténuation. Versailles, éditions Quæ, 398 p., <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-4012-8>

Dembo, A., Bourdon, S., Fourniret, A., & Mathé, T. (2018). *Proximité et qualité, les deux priorités pour faire ses courses alimentaires*. Crédoc Consommation et Modes de Vie, 1-4.

Disdier, A. C. (2025). Normes internationales et compétitivité des filières agroalimentaires. *INRAE Sciences Sociales*, 2025, 1-2.

Dubuisson-Quellier, S., & Gojard, S. (2016). Why are Food Practices not (More) Environmentally Friendly in France? The role of collective standards and symbolic boundaries in food practices. *Environmental Policy and Governance*, 26(2), 89-100. <https://doi.org/10.1002/eet.1703>

Esnouf, C., Russel, M., & Bricas, N. (Eds.) (2011). *Pour une alimentation durable : réflexion stratégique du système alimentaire*. Paris : Éditions Quæ.

Etcheverry, C. (2021). Le commerce électronique dans le secteur de la distribution alimentaire. *INRAE Sciences Sociales. Résultat de recherches n° 4-5/202*.

Etilé, F., & Plessz, M. (2018). Women's employment and the decline of home cooking: Evidence from France, 1985-2010. *Review of Economics of the Household*, 16(4), 939-970. <https://doi.org/10.1007/s11150-018-9423-3>

FAO (2015). *Climate change and food security: risks and responses*. 122 p. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/a4fd8ac5-4582-4a66-91b0-55abf642a400/content>

FAO. (2024). *The State of Food and Agriculture 2024 – Value-driven transformation of agrifood systems*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cd2616en>

Fardet, A., Desquillet, M., & Rock, E. (2021). The compliance of French purchasing behaviors with a healthy and sustainable diet: A 1-yr follow-up of regular customers in hypermarkets. *Renewable Agriculture and Food Systems*. <https://doi.org/10.1017/S1742170521000296>

Fédération française des banques alimentaires (FFBA). (2025). *Étude « Profils » : qui sont les personnes accueillies à l'aide alimentaire ?* https://www.banquealimentaire.org/sites/default/files/2025-02/Etude%20profils%202025_%20Banques%20Alimentaires_0.pdf

Ferrant, C., & Plessz, M. (2015). *Structure des budgets alimentaires dans l'enquête Budget de famille 2011*. Working Paper ALISS.

Ferret, A., et Demoly E. (2019). *Les comportements de consommation en 2017. Le transport pèse plus en milieu rural, le logement en milieu urbain*. Insee Première. N°1749.

Fankor, D. D., Curzi, D., & Olper, A. (2020). Trade, price and quality upgrading effects of agri-food standards. *European Review Of Agricultural Economics*, 48(4), 835877. <https://doi.org/10.1093/erae/jbaa026>

FranceAgriMer (2024). *Plats préparés : principales évolutions des achats et dépenses des ménages entre 2007 et 2022*. Les Études. 26 p.

FranceAgriMer (2025). *La consommation hors domicile en France dans différentes filières agroalimentaires : cadrage du marché et focus sur les filières viandes et fruits et légumes Rapport complet de l'étude*. Avec Circana et GiraFood Service. 76 p.

FranceAgriMer, Agreste (2025). *En 2024, la consommation de viande de volailles rattrape celle de viande de porc*.

FranceAgriMer. (2019). *Consommation des produits carnés en 2019*.

Gaigné, C. Le Mener. L. (2013) Agricultural prices, selection, and the evolution of the food industry. *Amer. J. Agr. Econ.* 96(3): 884-902; doi: 10.1093/ajae/aat08

Gammans, M., Mérel, P., & Ortiz-Bobea, A. (2017). Negative impacts of climate change on cereal yields : statistical evidence from France. *Environmental Research Letters*, 12(5), 054007. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/aa6b0c>

Ginsburger, M. (2020). De la norme à la pratique écocitoyenne. Position sociale, contraintes matérielles et diversité des rapports à l'écocitoyenneté. *Revue française de sociologie*, 61(1), 43-78. <https://doi.org/10.3917/rfs.611.0043>

Godde, C., Mason-D'Croz, D., Mayberry, D., Thornton, P., & Herrero, M. (2021). Impacts of climate change on the livestock food supply chain ; a review of the evidence. *Global Food Security*, 28, 100488. <https://doi.org/10.1016/j.gfs.2020.100488>

Goetzmann, P. (2023). Les Français payeront-ils plus cher leur nourriture demain ? in S. Abis et A. Marie, *Le Déméter 2023 : Agriculture et alimentation : la durabilité à l'épreuve des faits* (pp. 115-129). IRIS éditions. <https://shs.cairn.info/le-demeter-2023--0011662119-page-115?lang=fr>

Gojard, S., Régnier, F., & Plessz, M. (2017). *Les femmes et l'alimentation : le rôle des normes alimentaires et corporelles*. INRA Sciences sociales.

Gourdon J., Stone S. et van Tongeren F. (2020). Non-tariff measures in agriculture. OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 147, OECD Publishing, Paris.

Gressier, M., Bléhaut, M., Bernard de Raymond, A. (2023). *La débrouille des personnes qui ne mangent pas toujours à leur faim*. Note de synthèse n°36. Crédoc.

Guyomard, H., Soler, L. G., Détang-Dessendre, C., & Réquillart, V. (2023). The European Green Deal improves the sustainability of food systems but has uneven economic impacts on consumers and farmers. *Communications Earth & Environment*, 4(1), 358.

Hasegawa, T., Sands, R. D., Brunelle, T., Cui, Y., Frank, S., Fujimori, S., & Popp, A. (2020). Food security under high bioenergy demand toward long-term climate goals. *Climatic Change*, 163(3), 1587-1601. <https://doi.org/10.1007/s10584-020-02838-8>

Haut Conseil pour le climat (2025). *Relancer l'action climatique face à l'aggravation des impacts et à l'affaiblissement du pilotage*. Rapport annuel. <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2025-relancer-laction-climatique-face-a-la-aggravation-des-impacts-et-a-l'affaiblissement-du-pilotage/>

HCFEA (2023). *Le pouvoir d'achat des familles face au choc d'inflation*. Rapport adopté par le Conseil de la famille. 160 p.

Héroult, B., Gassie, J., & Lamy, A. (2019). *Transformations sociétales et grandes tendances alimentaires*. Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Hultgren, A., Carleton, T., Delgado, M., Gergel, D. R., Greenstone, M., Houser, T., Hsiang, S., Jina, A., Kopp, R. E., Malevich, S. B., McCusker, K. E., Mayer, T., Nath, I., Rising, J., Rode, A., & Yuan, J. (2025). Impacts of climate change on global agriculture accounting for adaptation. *Nature*, 642(8068), 644652. <https://doi.org/10.1038/s41586-025-09085-w>

Husson, M. (2018). *L'emploi des femmes depuis 1960*. IRES, Document de travail. 30 p. https://ires.fr/wp-content/uploads/2023/02/DdT03_2018.pdf

Iddri, & I4CE. (2025). *TRAMe2035. Scénario pour une Transition des Régimes Alimentaires des Ménages*. Livret 1.

IEA (2024). *World Energy Outlook 2024*. 398 p. <https://iea.blob.core.windows.net/assets/140a0470-5b90-4922-a0e9-838b3ac6918c/WorldEnergyOutlook2024.pdf>

Insee, Agreste (2024). *Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires*. Insee Références. 143 p.

IPES-Food (2023). *Qui fait pencher la balance ? L'influence croissante des grandes entreprises dans la gouvernance des systèmes alimentaires et comment la contrer*. https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/WhosTippingTheScales_FR.pdf

Johnston, J., Rodney, A., & Szabo, M. (2012). Les gens bien mangent bien : comprendre le répertoire culturel de l'alimentation éthique. *Idées d'Amériques*, 3. <https://doi.org/10.4000/IDEAS.475>

Julia, C., Martinez, L., Allès, B., Touvier, M., Hercberg, S., Méjean, C., & Kesse-Guyot, E. (2018). Contribution of ultra-processed foods in the diet of adults from the French NutriNet-Santé study. *Public Health Nutrition*, 21(1), 27-37. <https://doi.org/10.1017/S1368980017001367>

Katt, F., & Meixner, O. (2020). A systematic review of drivers influencing consumer willingness to pay for organic food. <https://doi.org/10.1016/j.tifs.2020.04.029>

Kotz, M., Donat, M., Lancaster, T., Parker, M., Smith, P., Smith, A. T., & Vetter, S. H. (2025). Climate extremes, food price spikes, and their wider societal risks. *Environmental Research Letters*. <https://doi.org/10.1088/1748-9326/ade45f>

Lampel, J., & Mintzberg, H. (1996). Customizing Customization. *Sloan Management Review*, 38(1), 21-30.

Lang, T., & Barling, D. (2013). Nutrition and sustainability: An emerging food policy discourse. *Proceedings of the Nutrition Society*, 72(1), 1-12. <https://doi.org/10.1017/S002966511200290X>

Larochette, B., et Sanchez-Gonzalez J. (2015). *Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements*. Insee Première. N°1568.

Launay, M., Bancal, M-O., Colbach, N., Pincebourde, S., Vidal, T. (2025). « Santé des plantes et changement climatique », in Dabaeke, P. et al. (coord). (2025). Agriculture et changement climatique. Impacts, adaptation et atténuation. Versailles, éditions Quæ, 398 p., <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-4012-8>.

Le Basic (2024). *Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français*. Rapport de recherche. 301 p.

Lelièvre, M., & Remila, N. (2018). *Dépenses pré-engagées : quel poids dans le budget des ménages ?* Les Dossiers de La DREES.

Libourel, É. et Schorung, M. (2024). Chapitre 4. Les systèmes productifs européens. *Géographie de l'Europe* (pp. 122-178). Armand Colin. <https://shs.cairn.info/geographie-de-l-europe--9782200637064-page-122?lang=fr>

Martins, S., Häslar, B., Rushton, J. (2015). Economic Aspects of Zoonoses: Impact of Zoonoses on the Food Industry. In: Sing, A. (eds) Zoonoses - Infections Affecting Humans and Animals. Springer, Dordrecht. https://doi.org/10.1007/978-94-017-9457-2_45

Matthews, A. (2022). *Trade policy approaches to avoid carbon leakage in the agri-food sector*, Brussels, The Left in the European Parliament. 68 p. <https://left.eu/app/uploads/2023/02/GUE-Study-TRADE-Carbon-leakage.pdf>

Mauro, L., Palomé, N. (2023). *En 2022, face à la hausse des prix, les ménages ont changé leurs habitudes de consommation*. Eclairage. Insee. 7 p.

Mbow, C., C. Rosenzweig, L.G. Barioni, T.G. Benton, M. Herrero, M. Krishnapillai, E. Liwenga, P. Pradhan, M.G. Rivera-Ferre, T. Sapkota, F.N. Tubiello, Y. Xu, (2019). *Food Security*. In: Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems [P.R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, V. Masson-Delmotte, H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, P. Zhai, R. Slade, S. Connors, R. van Diemen, M. Ferrat, E. Haughey, S. Luz, S. Neogi, M. Pathak, J. Petzold, J. Portugal Pereira, P. Vyas, E. Huntley, K. Kissick, M. Belkacemi, J. Malley, (eds.)]. <https://doi.org/10.1017/9781009157988.007>

Mertens, E., Kuijsten, A., Dofková, M., Mistura, L., D'Addazio, L., Turrini, A., Dubuisson, C., Favret, S., Havard, S., Trolle, E., van't Veer, P., & Geleijnse, J. M. (2019). Geographic and socioeconomic diversity of food and nutrient intakes: a comparison of four European countries. *European Journal of Nutrition*, 58(4), 1475-1493. <https://doi.org/10.1007/s00394-018-1673-6>

Moati, P., et Ranvier, M. (2007). *Contrainte budgétaire des ménages, segmentation des marchés et stratégies de la grande distribution*. Crédoc. Cahier de recherche N° 235. 56 p.

Moessner, R. (2025). *Effects of Energy Prices on Food Consumer Price Inflation* (No. 11682). CESifo Working Paper.

Morao, H. (2025). From carbon policy to consumer prices: The economic impact of carbon caps in the Euro Area. *Energy Economics*, 143, 108175.

Morao, H. (2025). The economic consequences of fertilizer supply shocks. *Food Policy*, 133, 102835.

Moriondo, M., Bindi, M., Kundzewicz, Z. W., Szwed, M., Chorynski, A., Matczak, P., Radziejewski, M., McEvoy, D., & Wreford, A. (2010). Impact and adaptation opportunities for European agriculture in response to climatic change and variability. *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change*, 15(7), 657-679. <https://doi.org/10.1007/s11027-010-9219-0>

Naumann, G., Alfieri, L., Wyser, K., Mentaschi, L., Betts, R. A., Carrao, H., ... & Feyen, L. (2018). Global changes in drought conditions under different levels of warming. *Geophysical Research Letters*, 45(7), 3285-3296.

Nguyen, H., Randall, M., & Lewis, A. (2024). Factors Affecting Crop Prices in the Context of Climate Change—A Review. *Agriculture*, 14(1), 135. <https://doi.org/10.3390/agriculture14010135>

OCDE, FAO (2025). *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2025-2034*, Paris et Rome, <https://doi.org/10.1787/af125b62-fr>.

OECD (2020). *Strengthening Agricultural Resilience in the Face of Multiple Risks*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/2250453e-en>.

OPFM (2023). *Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. Rapport au Parlement 2023*. https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/rapport_ofpm_2023_avec_couv_0.pdf

OPFM (2024). *Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. Rapport au Parlement 2024*. https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/PDF/rapport_complet_ofpm_2024_internet_v11_0.pdf

Pernot, D., et Aguilera, A. (2017). Les courses à l'heure d'internet. Lieux, temporalités et mobilités pour achats des clients des drives. *Netcom* 31-3/4 <https://doi.org/10.4000/netcom.2792>

Ramel, M., Boissonnat Pelsy, H., Sibué-de Caigny, C., & Zimmer, M. (2016). *Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité*. www.editionsquartmonde.org

Rasoulinezhad, E., Taghizadeh-Hesary, F., & Yoshino, N. (2023). Volatility linkages between energy and food prices. In *The Handbook of Energy Policy* (pp. 715-738). Singapore: Springer Nature Singapore.

Régnier, F. (2022). L'art de bien manger : une question sociale ? *Servir*, N° 517(7), 37-39. <https://doi.org/10.3917/servir.517.0037>

Régnier, F., & Masullo, A. (2009). Obésité, goûts et consommation : intégration des normes d'alimentation et appartenance sociale. *Revue française de sociologie*, 50(4), 747-773. <https://doi.org/10.3917/rfs.504.0747>

Renaudeau, D., Bambou, J.-C., Collin, A., Delaby, L., Gourdine, J.-L., Lecollinet, S., Novak, S., Vinet, A., Gilbert, H. (2025b). « Adaptation de l'élevage au changement climatique », in Dabaeke, P. et al. (coord) (2025). Agriculture et changement climatique. Impacts, adaptation et atténuation. Versailles, Éditions Quæ, 398 p., <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-4012-8>.

Renaudeau, D., Gilbert, H., Collin, A., Vinet, A., Zientara, S. (2025a). « Impacts du changement climatique sur l'élevage », in Dabaeke, P. et al. (coord) (2025). Agriculture et changement climatique. Impacts, adaptation et atténuation. Versailles, Éditions Quæ, 398 p., <https://doi.org/10.35690/978-2-7592-4012-8>.

Rezaei, E.E., Webber, H., Asseng, S. et al. (2023). Climate change impacts on crop yields. *Nat Rev Earth Environ* 4, 831-846. <https://doi.org/10.1038/s43017-023-00491-0>

Riahi, K., R. Schaeffer, J. Arango, K. Calvin, C. Guiavarch, T. Hasegawa, K. Jiang, E. Kriegler, R. Matthews, G.P. Peters, A. Rao, S. Robertson, A.M. Sebbit, J. Steinberger, M. Tavoni, D.P. van Vuuren (2022). Mitigation pathways compatible with long-term goals. In IPCC (2022). Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [P.R. Shukla, J. Skea, R. Slade, A. Al Khourdajie, R. van Diemen, D. McCollum, M. Pathak, S. Some, P. Vyas, R. Fradera, M. Belkacemi, A. Hasija, G. Lisboa, S. Luz, J. Malley, (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA. doi: 10.1017/9781009157926.005

Rogissart, L. (2023). *Réduction de la consommation de viande : des politiques publiques bien loin des objectifs de durabilité*. I4CE.

Rupasinghe, Ruwini, Bruno B. Chomel, et Beatriz Martínez-López. (2022). Climate Change and Zoonoses: A Review of the Current Status, Knowledge Gaps, and Future Trends. *Acta Tropica* 226 (février): 106225. <https://doi.org/10.1016/j.actatropica.2021.106225>.

Saujot, M., Bet, M., Abdallah, S., Bengtsson, M., Rogers, C. (2024). *Vers un contrat social pour le XXI^e siècle : comment en sommes-nous arrivés là ? Une brève histoire des contrats sociaux des XIX^e et XX^e siècles en France et au Royaume-Uni*. Iddri et Hot or Cool.

Saujot, M., Bet, M., Louédin, S., & Hermine, J.-P. (2025). *Une approche « contrat social » pour penser les enjeux politiques d'une transition de la mobilité*. Institut Mobilité en Transition et Iddri.

Schott C., Puech T., Mignolet C. (2018). Dynamiques passées des systèmes agricoles en France : une spécialisation des exploitations et des territoires depuis les années 1970. *Fourrages*. 235, 153-161.

Searchinger, T., (2015). *Avoiding bioenergy competition for food crops and land*. Working Paper, World Resource Institute.

Secours catholique - Caritas France (2021). *État de la pauvreté en France 2021. Faim de dignité*.

Secours catholique, Réseau CIVAM, Solidarité paysans, & Fédération française des diabétiques. (2024). *L'injuste prix de notre alimentation. Quels coûts pour la société et la planète ?*

Spinoni J., Vogt J.V., Naumann G., Barbosa P., Dosio A. (2018). Will drought events become more frequent and severe in Europe?, *International Journal of Climatology*, 38, 1718-1736, <https://doi.org/10.1002/joc.5291>.

Tharrey, M., Drogué, S., Privet, L., Perignon, M., Dubois, C., & Darmon, N. (2020). Industrially processed v. home-prepared dishes: what economic benefit for the consumer?. *Public health nutrition*, 23(11), 1982-1990. <https://doi.org/10.1017/S1368980019005081>

Thornton, P. K., van de Steeg, J., Notenbaert, A., & Herrero, M. (2009). The impacts of climate change on livestock and livestock systems in developing countries: A review of what we know and what we need to know. *Agricultural Systems*, 101(3), 113-127. <https://doi.org/10.1016/j.agsy.2009.05.002>

Vera, I. et al. (2022). Land use for bioenergy: Synergies and trade-offs between sustainable development goals. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*. Volume 161. <https://doi.org/10.1016/j.rser.2022.112409>

L'évolution des prix alimentaires : une menace pour le « pacte alimentation » ?

Charlie Bocard, Louis-Georges Soler, Mathieu Saujot (Iddri)

L'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) est un *think tank* indépendant qui facilite la transition vers le développement durable. Il a été fondé en 2001. Pour cela, l'Iddri identifie les conditions et propose des outils pour placer le développement durable au cœur des relations internationales et des politiques publiques et privées. Il intervient à différentes échelles, de celle de la coopération internationale à celle des gouvernements nationaux, locaux et des entreprises, chaque échelle informant l'autre. À la fois institut de recherche et plateforme de dialogue, l'Iddri crée les conditions d'un diagnostic et d'une expertise partagés entre parties prenantes. Il les met en relation de manière transparente et collaborative, sur la base de travaux de recherche interdisciplinaire de premier plan. L'Iddri met ensuite ses analyses et propositions à la disposition de tous. Quatre enjeux sont au cœur de l'activité de l'institut : le climat, la biodiversité et les écosystèmes, l'océan et la gouvernance du développement durable.

Pour en savoir plus sur les activités et les publications de l'Iddri, visitez www.iddri.org

Brocard, C., Soler, L.-G., Saujot, M. (2025). L'évolution des prix alimentaires : une menace pour le « pacte alimentation » ? Iddri, *Étude N°05/25*.

ISSN 2258-7071

Cette publication a bénéficié du soutien de l'Agence de la transition écologique (Ademe), de la Fondation Daniel et Nina Carasso, de la Fondation européenne pour le climat (ECF), et d'une aide de l'État français au titre du Plan d'investissement France 2030 portant la référence ANR-16-IDEX-001.

CONTACT

charlie.bocard@iddri.org

Institut du développement durable et des relations internationales 41, rue du Four – 75006 Paris – France

WWW.IDDRI.ORG

[IDDRI | BLUESKY](#)

[IDDRI | LINKEDIN](#)